

SOMMAIRE

1. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	2
1.1. Structure du budget.....	2
1.2. Niveaux d'épargne.....	4
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
2.1. Recettes de fonctionnement.....	5
2.1.1. Les dotations de l'Etat.....	5
2.1.2. Les recettes fiscales.....	5
a) La taxe foncière sur les propriétés bâties	6
b) La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.....	6
c) Les droits de mutation	6
d) Les autres recettes fiscales.....	7
2.1.3. Les recettes d'exploitation	7
2.1.4. La péréquation entre départements.....	8
2.2. Dépenses de fonctionnement.....	9
2.2.1. Mission A – Développement et attractivité territoriale.....	12
2.2.2. Mission B – Solidarité et action sociale.....	14
2.2.3. Mission C – Education, formation, jeunesse, culture et sport.....	21
2.2.4. Mission D – Gestion publique départementale	26
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	29
3.1. Dépenses d'investissement 2017 (crédits de paiement)	29
3.1.1. Mission A – Développement et attractivité territoriale.....	31
3.1.2. Mission B – Solidarité et action sociale.....	34
3.1.3. Mission C – Education, formation, jeunesse, culture et sport.....	35
3.1.4. Mission D – Gestion publique départementale	38
3.2. Autorisations de programme.....	39
3.3. Financement de l'investissement.....	40
3.3.1. Les recettes d'investissement	41
3.3.2. L'endettement.....	42
3.3.3. Amortissements	42
4. LES BUDGETS ANNEXES	43

1. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

1.1. Structure du budget

Le budget primitif 2018 s'établit à **1 401,9 M€ en dépenses et recettes réelles**.

Le volume global du budget en intégrant les mouvements d'ordre s'élève à 1 636,8 M€ et se présente ainsi :

M€		Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements budgétaires
Fonctionnement	Recettes	1179,0	14,0	1193,0
	Dépenses	994,5	198,5	1193,0
Investissement	Recettes	222,9	220,9	443,8
	Dépenses	407,4	36,4	443,8
Total	Recettes	1401,9	234,9	1636,8
	Dépenses	1401,9	234,9	1636,8

Les principales hypothèses retenues dans l'élaboration du budget sont les suivantes :

- au niveau des recettes :

M€	CO 2017*	BP 2018	BP 2018 vs CO 2017	variation %
Recettes de fonctionnement hors reprise de provision	1 139,1	1 178,8	39,7	3,5 %
Reprise de provisions	0,0	0,2	0,2	-
Recettes de fonctionnement après péréquation	1 139,1	1 179,0	39,9	3,5 %
Recettes d'équipement	101,7	80,0	-21,7	-21,4 %
Emprunt nouveau (sur la base des crédits ouverts)	27,0	142,9	115,9	429,4 %
Recettes d'investissement	128,7	222,9	94,2	73,2 %
Total	1 267,8	1 401,9	134,1	10,6 %

* (hors excédent de fonctionnement reporté)

- **un niveau de recettes de fonctionnement (hors reprise du résultat) en hausse (+ 39,9 M€)** par rapport aux crédits ouverts 2017 (CO 17) du fait de la stabilisation de la DGF à 19,8 M€ pour la première fois depuis 2014 et de l'accroissement des recettes fiscales (+ 39,4 M€). La hausse des produits de DMTO (+ 30 M€) ainsi que celle de la TFPB (+ 6,5 M€) représentent les principales évolutions ;
- **une baisse des recettes d'investissement hors dette (- 21,7 M€ vs CO 17)** liée au nombre de projets subventionnés par la Région ;
- **un recours partiel à l'emprunt** pour financer les investissements avec un **emprunt d'équilibre de 142,9 M€¹**, soit un **financement prévisionnel des investissements par l'emprunt à hauteur de 37%** ;

¹ Ce montant constitue un maximum puisqu'il sera ajusté en fonction des réalisations effectives constatées au compte administratif 2017 et de la mobilisation du fonds de roulement.

- au niveau des dépenses :

M€	CO 2017	BP 2018	BP 2018 vs CO 2017	variation %
Dépenses de gestion et d'intervention	951,0	937,6	-13,4	-1,4 %
Intérêts d'emprunt	7,2	7,1	-0,1	-0,8 %
Dépenses de fonctionnement hors péréquation	958,2	944,7	-13,4	-1,4 %
Prélèvements fonds de péréquation	43,8	49,8	6,0	13,6 %
Dépenses de fonctionnement après péréquation	1 002,0	994,5	-7,5	-0,7 %
Dépenses d'investissement hors rembt d'emprunt	390,8	382,9	-7,9	-2,0 %
Remboursement d'emprunt en capital	20,5	24,5	4,0	19,5 %
Dépenses d'investissement	411,3	407,4	-3,9	-0,9 %
Total	1 413,3	1 401,9	-11,4	-0,8 %

- **une baisse des dépenses de fonctionnement, hors péréquation de près de 13,4 M€** par rapport aux CO 17, soit - 1,4 %, principalement liée aux dépenses de solidarités ;
- **une nouvelle hausse des prélèvements de péréquation (+ 6 M€ vs CO 17)** en raison de la progression des produits DMTO perçus en 2017 ;
- **la poursuite d'une politique d'investissement soutenue**, avec un montant de dépenses, hors dette, de **382,8 M€**.

Dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP 18-22), **le Département sera amené à conclure un pacte financier avec les services de l'Etat au plus tard à la fin du 1^{er} semestre 2018.**

Cette contractualisation d'une durée de 3 ans, qui sera soumise à l'assemblée délibérante, porte sur :

- **un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement limitée à 1,2% par an² ;**
- **un objectif d'amélioration du besoin de financement.**

Le **mécanisme de sanction³** qui sera appliqué en N+1 en cas de non-respect des engagements contractuels constaté sur la base du compte de gestion de l'année N constituera pour le Département un gage de motivation supplémentaire pour poursuivre sa maîtrise des dépenses de fonctionnement.

² Hors péréquation et déduction faite de la part supérieure à 2 % liée à la hausse des dépenses des allocations individuelles de solidarité. En outre, le niveau des dépenses réelles de fonctionnement fixé peut varier **à la hausse ou à la baisse** selon la prise en compte de trois critères:

- l'évolution de la population et du nombre de logements (par rapport à la moyenne nationale);
- le revenu moyen par habitant (par rapport à la moyenne nationale) ;
- les efforts déjà réalisés en matière de gestion (évolution d'au moins 1,5 point à l'évolution moyenne constatée pour les collectivités de la même catégorie).

A chaque critère, est attribué un « bonus » ou un « malus » de 0,15 point appliqué au taux de croissance des dépenses de fonctionnement défini entre l'Etat et la collectivité. A ce stade, nous ne sommes pas matériellement en capacité de déterminer le montant du bonus ou du malus qui affectera le département des Yvelines.

³ Sous la forme d'une reprise financière à hauteur de 75 % du dépassement, dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de l'année considérée. Ces sanctions ne s'appliquent de fait qu'à l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement.

1.2. Niveaux d'épargne

M€	CO 2017*	BP 2018	BP 2018 vs CO 2017	variation %
Recettes fiscales	966,8	1 006,2	39,4	4,1 %
Dotations de l'Etat	36,0	36,0	0,0	-0,1 %
Autres produits de fct	136,3	136,8	0,5	0,4 %
Produits de fonctionnement (A)	1 139,1	1 179,0	39,9	3,5 %
Charges fonctionnement hors péréquation	951,0	937,6	-13,4	-1,4 %
Péréquation	43,8	49,8	6,0	13,6 %
Charges de fonctionnement hs int. (B)	994,8	987,4	-7,4	-0,7 %
EPARGNE DE GESTION (A-B)	144,3	191,6	47,3	32,8 %
Intérêts (C)	7,2	7,1	-0,1	-0,8 %
EPARGNE BRUTE (A-(B+C))	137,1	184,5	47,4	34,6 %
Capital (D)	20,5	24,5	4,0	19,5 %
EPARGNE NETTE (A-(B+C+D))	116,6	160,0	43,4	37,2 %

* (hors excédent de fonctionnement reporté)

La hausse des recettes et la réduction des dépenses de fonctionnement (hors péréquation) permettent une progression de l'épargne par rapport aux CO 17 de près de 35 % pour l'épargne brute (+ 47,4 M€).

Le taux d'épargne brute⁴ est ainsi de 15,6 % vs 12 % en 2017.

M€	CO 2017	BP 2018	BP 2018 vs CO 2017	variation %
EPARGNE BRUTE	137,1	184,5	47,4	34,6 %
Dotation aux amortissements nette (DAN)	98,0	106,0	8,0	8,2 %
Couverture de la DAN	1,4	1,7	-	-

Le niveau d'épargne brute permet de couvrir les dotations aux amortissements mais aussi de limiter le recours à l'emprunt pour financer les investissements prévus.

M€	2017	BP 2018
Encours	359,5	477,9
Epargne brute	137,1	184,5
Capacité de désendettement = Encours / Epargne brute (en années)	2,6	2,6

L'encours de dette à fin 2017 s'établit à 359,5 M€. Si la totalité de l'emprunt d'équilibre 2018 devait être mobilisée, le Département afficherait un encours de dette de 477,9 M€ avec une capacité de désendettement stable par rapport à 2017 de 2,6 années, soit un niveau parmi les plus bas de France (moyenne nationale de 4,3 ans en 2016).

Avec un encours de dette d'environ 714 M€ à fin 2020, la capacité de désendettement atteindra 4,1 années, permettant au Département de conserver un niveau toujours très satisfaisant.

⁴ Taux d'épargne brute = Épargne brute / Recettes réelles de fonctionnement. Mesure la solidité de la gestion du budget de fonctionnement. Ratio d'épargne.

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 179 M€ contre 1 139,1 M€ en 2017 hors excédent reporté de 110,3 M€.

M€	CO 2017	BP 2018	BP2018 vs CO17	Variation %
Dotations de l'Etat	36,0	36,0	0,0	-0,1 %
Recettes fiscales	966,8	1 006,2	39,4	4,1 %
Recettes d'exploitation	136,3	136,8	0,5	0,4 %
Total	1 139,1	1 179,0	39,9	3,5 %

2.1.1. Les dotations de l'Etat

M€	CO 2017	BP 2018	BP 2018 vs CO 17	Variation %
DGF	19,8	19,8	0,0	0,0 %
DGD	4,4	4,4	0,0	0,0 %
Compensations fiscales	3,7	3,7	0,0	-0,6 %
DCRTP	8,1	8,1	0,0	-0,2 %
Total Dotations Etat	36,0	36,0	0,0	-0,1 %

Compte tenu de perspectives économiques optimistes dans la loi de finances pour 2018 (LF 2018), l'Etat prévoit une stabilisation de ses concours aux collectivités locales. En conséquence, la DGF du Département est stabilisée pour la 1^{ère} fois depuis 2014 après avoir baissé de 125,5 M€, soit - 86 % depuis 2013⁵.

Un taux uniforme de la baisse des compensations ajustées pour les départements est fixé à - 0,23 % et s'applique de fait, à la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

2.1.2. Les recettes fiscales

M€	CO 2017	BP 2018	BP 2018 vs CO 17	Variation %
TFPB	325,7	332,2	6,5	2,0 %
CVAE- attribution de la compensation	110,7	110,7	0,0	0,0 %
CVAE - cotisation	114,8	117,1	2,3	2,0 %
IFER	5,0	4,9	-0,1	-1,6 %
Reversement FNGIR	8,3	8,3	0,0	0,0 %
Fds compensation péréqué AIS	7,4	7,2	-0,2	-2,9 %
Impositions directes	571,8	580,4	8,5	1,5 %
Produit DMTO	300,0	330,0	30,0	10,0 %
Produit TSCA	65,1	66,0	0,9	1,3 %
Produit TICPE	10,7	10,7	0,0	0,0 %
Taxe sur l'électricité	13,3	13,3	0,0	0,0 %
Taxe d'aménagement	5,8	5,8	0,0	0,0 %
Autres impôts et taxes	394,9	425,8	30,9	7,8 %
Total des recettes fiscales	966,8	1 006,2	39,4	4,1 %

⁵ Le transfert de 25 points de fiscalité CVAE des départements aux régions a pour effet d'infléchir le potentiel fiscal du département, la CVAE représentant près de 23 % du potentiel fiscal départemental, pris en compte dans le calcul de l'écrêtement de la dotation forfaitaire.

Les recettes fiscales progressent de 39,4 M€ avec une hausse principalement :

- du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 30 M€ ;
- du produit de TFPB de 6,5 M€ ;
- du produit de CVAE perçu directement par le Département de 2,3 M€.

a) La taxe foncière sur les propriétés bâties

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) inscrit en 2018 est de 332,2 M€ (vs 325,7 M€ de CO 17). Il correspond au produit attendu avec l'application d'un taux de 12,58 % et sur la base d'une progression des valeurs locatives estimée à + 2 %⁶.

b) La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

La CVAE de 227,8 M€ (versus 225,5 M€ de CO 2017) se décompose en deux produits :

- la cotisation perçue directement par le Département est estimée à 117,1 M€⁷ ;
- l'attribution de compensation reversée par la Région est quant à elle figée à 110,7 M€.

Pour rappel, le transfert d'une part de la CVAE des départements vers les régions afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi NOTRe (services de transport scolaire et services de transport routier non urbains) a été acté en 2016. En Ile-de-France, dans la mesure où la compétence transport y est assurée par le STIF, aucune compétence n'est transférée des départements à la Région.

Ainsi, la part de CVAE nationale revenant aux départements est réduite de 48,5 % à 23,5 %, la part revenant aux régions passant alors de 25 % à 50 % depuis 2017. Ce prélèvement de 25 points sur les départements est partiellement compensé par le versement par les régions d'une attribution de compensation figée au montant du produit perçu en 2016.

En conséquence, la confiscation de dynamique fiscale est estimée à 14 M€ pour l'année 2018 (plus de 25,5 M€ depuis 2017).

c) Les droits de mutation

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est estimé à 330 M€ en 2018 basé sur un taux de 4,5 %. Le produit des **DMTO est en augmentation de 30 M€** au regard du montant inscrit au BP 2017. Il s'agit d'une estimation prudente compte tenu de la forte volatilité du produit DMTO qui dépend directement du dynamisme du marché de l'immobilier. Celui-ci est favorisé par des taux d'intérêt bas et un prix du m² en légère augmentation sur le territoire départemental (+ 2 %) en 2017. Toutefois, l'évaluation du produit est rendue complexe par la multiplicité des facteurs tels que : l'évolution du nombre de transactions et du prix moyen de la transaction, la modification structurelle du marché (nombre de nouveaux logements construits et disponibles à la vente, comportement des ménages vis-à-vis de l'épargne et volume de primo-acquérents, etc.).

⁶ + 1 % d'évolution physique et + 1 % de revalorisation forfaitaire en application du coefficient d'actualisation forfaitaire des bases d'imposition fixé par la loi de finances pour 2018 et déterminé annuellement en fonction de la variation de l'indice synthétique des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

⁷ La loi de finances pour 2018 (article 15) introduit une nouvelle mesure qui vise à surpondérer de 5 à 21 la valeur locative des locaux industriels prise en compte pour la territorialisation du produit de la CVAE. Cette mesure n'est pas chiffrable à ce stade.

d) Les autres recettes fiscales

Les autres recettes fiscales se composent :

- de 7,2 M€ dans le cadre du financement des allocations individuelles de solidarité (AIS). En effet, l'Etat a transféré la part Etat des frais de gestion de la taxe foncière aux départements, dénommée « fonds de compensation péréquée ». 70 % de cette recette transférée vise un objectif de compensation des "restes à charge" en matière d'AIS tandis que les 30 % restants sont redistribués en fonction d'un indice synthétique de ressources composé du revenu par habitant et de la proportion de bénéficiaires d'allocations individuelles de solidarité par département. En 2018, cette recette baisse de 0,2 M€ par rapport à 2017 ;
- du produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) estimé à 4,9 M€, montant en légère baisse de 0,1 M€ par rapport à 2017 ;
- de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA)⁸, prévue en légère hausse de 0,9 M€ par rapport à 2017 à 66 M€ ;
- de la part « complémentaire » de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), maintenue à un niveau équivalent à celui de 2017 (10,7 M€) ;
- de la taxe sur les consommations finales d'électricité, estimée à 13,3 M€, correspondant au niveau du montant des encaissements de 2017 ;
- et du produit de la taxe d'aménagement évalué à 5,8 M€, stable par rapport à 2017.

2.1.3. Les recettes d'exploitation

M€	CO 2017	BP 2018	BP 2018 vs CO 17	Variation %
TICPE - RSA/RMI	52,3	52,6	0,3	0,6 %
FMDI - RSA/RMI	6,3	6,0	-0,3	-4,8 %
Allocations forfaitaires - RSA/RMI	1,3	1,3	0,0	0,0 %
Dotation versée au titre de l'APA	17,0	19,6	2,6	15,4 %
Dotation versée au titre de la PCH	9,8	10,0	0,2	2,0 %
Dotation versée au titre de la MDPH	1,3	1,2	0,0	-0,4 %
Atténuation de charges	2,4	2,1	-0,3	-11,3 %
Autres produits de gestion courante	24,1	23,9	-0,2	-1,0 %
Produits des services, du domaine	7,9	7,5	-0,4	-4,7 %
Produits exceptionnels et autres	13,9	12,6	-1,4	-9,9 %
Total des recettes d'exploitation	136,3	136,8	0,5	0,4 %

Les « recettes d'exploitation » sont évaluées à 136,8 M€, stables par rapport à l'an passé (+ 0,4 %). Elles comprennent :

- les ressources transférées pour la gestion du RSA : la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) et les allocations forfaitaires sont stables par rapport à 2017 (59,9 M€) ;
- les participations de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), perçues en compensation des dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de prestation de compensation du handicap (PCH) et des maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH). Ces dernières sont en hausse de 3,3 M€ par rapport aux CO 17 principalement due à l'estimation des éventuelles régularisations de la CNSA au regard des dépenses réalisées en 2017 et des mécanismes de

⁸ Destinée au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) d'une part et à la compensation des transferts de compétence issus de l'acte II de la décentralisation (loi du 13 août 2004) d'autre part.

garantie provisoire introduits en 2017 mais également de l'évolution du potentiel fiscal du Département pris en compte dans le calcul de la dotation⁹ ;

- les produits de gestion courante, du domaine et des services, qui incluent :
 - les produits des loyers des immeubles ;
 - les redevances pour occupation du domaine public et les remboursements de travaux ou d'études effectués pour le compte des communes ;
 - le fonds de rémunération des personnels des demi-pensionnaires des collèges ;
 - la participation du personnel aux chèques restaurant et diverses participations.

La prévision s'établit à 31,4 M€, en diminution de - 0,6 M€ par rapport à 2017 en raison notamment d'une estimation prudente des recettes perçues dans le cadre des dessaisissements de placement ASE.

2.1.4. La péréquation entre départements

Les dispositifs de péréquation se composent de quatre prélèvements distincts auxquels le département des Yvelines est un contributeur net puisqu'il ne bénéficie d'aucun reversement. Les prélèvements pour le Département progresseront de près de 14 % en 2018.

M€	CO 2017	BP 2018	BP 2018 vs CO 17	Variation %
Fonds DMTO versé	31,1	36,0	4,9	15,7 %
Fonds solidarité départemental versé	6,2	7,2	1,0	15,7 %
Fonds CVAE versé	4,2	4,3	0,1	1,3 %
Fonds solidarité IDF versé	2,3	2,3	0,0	1,9 %
Total Prélèvements	43,8	49,8	6,0	13,6 %

Deux prélèvements concernent les produits de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) :

- le Département contribuerait à hauteur de 36 M€ au titre du fonds DMTO. Une contribution en progression par rapport à 2017 en raison d'une hausse du produit encaissé en 2017 par rapport à 2016 ;
- le Département des Yvelines serait contributeur au fonds de solidarité des départements (FSD) à hauteur de 7,2 M€ en 2018 contre 6,2 M€ en 2017. Ce fonds destiné à financer les AIS et dont la répartition est fonction du reste à charge et du potentiel fiscal des départements, est alimenté par une ponction d'office de 0,35 % sur l'assiette des DMTO.

Concernant le prélèvement sur la CVAE, la charge estimée s'établit à 4,3 M€ en 2018, stabilisé au regard de 2017 compte tenu de la diminution de l'assiette de CVAE des départements suite au transfert de 25 points de fiscalité de CVAE aux régions par les départements.

Enfin, le Département serait contributeur au fonds de solidarité d'Ile-de-France¹⁰ pour un montant de 2,3 M€, stable par rapport à 2017.

⁹ Le potentiel fiscal départemental est corrigé à la baisse à dû concurrence du transfert de 25 points de fiscalité CVAE à la région.

¹⁰ La contribution à ce fonds, spécifique à la Région Ile-de-France, est fonction de l'écart entre l'indice synthétique de ressources médian au niveau régional et celui de chaque département (intégrant les critères de revenu par habitant, de potentiel financier, de nombre de bénéficiaires du RSA et de l'aide personnalisée au logement).

2.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 994,5 M€. **Hors péréquation, elles s'élèvent à 944,7 M€, contre 958,2 M€ en 2017, soit une baisse de - 13,5 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017.**

Dépenses de fonctionnement par missions (en M€, masse salariale répartie par mission) :

Missions - en M€	Crédits ouverts 2017	BP 2018	Ecart BP 18 vs CO 17	Variation %
A- Développement et attractivité territoriale	69,7	66,5	-3,2	-4,6 %
B- Solidarité et action sociale	649,4	635,0	-14,5	-2,2 %
C- Education, formation, jeunesse, culture et sport	152,6	152,2	-0,4	-0,3 %
D- Gestion publique départementale	130,3	140,8	10,6	8,1 %
TOTAL	1 002,0	994,5	-7,5	-0,7 %

Avec des dépenses de fonctionnement déjà les plus basses de France (632 € par habitant vs 960 € par habitant en moyenne nationale), le Département poursuit en 2018 la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement dans tous les domaines d'intervention avec la volonté :

- de maintenir des services publics de qualité répondant mieux aux besoins des usagers ;
- de mettre en place de nouveaux dispositifs d'aide innovants et plus adaptés.

Les principales économies au BP 2018 par rapport aux crédits ouverts 2017 sont les suivantes :

	En M€
Politiques A – Développement et attractivité territoriale :	
Transfert à la Région Ile-de-France de la gestion des parcs naturels régionaux	- 0,6
Contribution à Yvelines Numérique	- 0,6
Politiques B – Solidarité et action sociale :	
Allocation RSA	- 3,6
Aide sociale à l'enfance (hors masse salariale des assistantes familiales)	- 2,7
Aide sociale à l'hébergement des personnes âgées et handicapées	- 14,0
Sites territorialisés (de 9 TAD à 6 puis 5 en 2018, réduction des lieux de consultations PMI)	- 1,2
Coopération décentralisée	- 0,4
Politiques C – Education, formation, jeunesse, culture et sport :	
Culture	- 0,1
Politiques D – Gestion publique départementale :	
Allocations de chômage	- 0,7
Cotisation CNFPT	- 0,2
SI : Télécoms, maintenance des équipements et des solutions, impressions	- 0,9
Prestations juridiques et assurances	- 0,1
Provisions	- 1,5
TOTAL	- 26,7

Concernant les politiques de solidarité, les crédits 2018 affichent une diminution de près de 15 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017.

Cette baisse s'explique d'une part, par des écritures de rattachement des charges à l'exercice 2017 pour **les dépenses d'hébergement en établissements des personnes âgées et handicapées** (-14 M€) qui ont nécessité d'abonder les crédits ouverts 2017 lors de la décision modificative n°1 du 20 octobre 2017.

Mais elle s'explique également par la mise en place d'un ensemble de mesures d'économies sur les politiques sociales :

En 2018, le Département prévoit de verser 125,3 M€ de RSA contre 126,3 M€ en 2016 (-2,5 M€) et 128,9M€ de crédits ouverts en 2017 **(-3,6 M€)**. Outre le contexte économique plus favorable, le Département s'est engagé dans plusieurs mesures visant à maîtriser cette dépense :

- la création de pôles insertion dans les territoires d'action départementale (TAD) permettant une instruction plus rapide des droits, une prise en charge plus adaptée des bénéficiaires du RSA permettant de faciliter leur retour à l'emploi ;
- le développement de l'offre d'insertion proposée par l'agence d'insertion ActivitY afin de rapprocher les bénéficiaires du RSA de l'emploi ;
- le maintien du dispositif départemental de contrats aidés (CUI) permettant l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA dans les secteurs publics et privés. En 2017, le Département a recruté 420 CUI dans ses services soit une dépense de personnel de 5 M€ dont le budget sera maintenu en 2018. A noter que l'embauche de CUI en 2017 a permis une diminution de 1,1 M€ du recours aux emplois intérimaires dans les collèges ;
- la levée des freins liés au logement pour permettre un retour à l'emploi facilité pour les bénéficiaires du RSA et les jeunes : une mission logement centralisée sera créée au sein de la DGA S pour permettre des réponses plus rapides dans la prise en charge de ces personnes ;
- la poursuite des actions de lutte contre la fraude et le contrôle d'effectivité des droits des allocataires du RSA.

Dans le cadre de sa politique d'aide sociale à l'enfance (ASE) représentant 127 M€ en 2018, le Département met en œuvre des actions permettant de réduire les coûts de placement des enfants confiés à l'ASE tout en leur assurant de meilleures conditions de prises en charge. **Concrètement en 2018 les dépenses ASE** (hors masse salariale) **diminuent de - 2,7 M€** par rapport aux crédits ouverts 2017. Plus précisément, les dépenses de placements pour les maisons de l'enfance à caractère social (MECS) diminuent de - 3,8 M€. Cette économie résulte des actions suivantes :

- le développement de l'accueil familial des enfants placés. Outre la qualité d'accueil, le placement en familles d'accueil est moins onéreux qu'en établissements. En 2018, le budget consacré à l'accueil familial associatif et départemental augmente de 2,4 M€ permettant l'embauche de 35 nouveaux assistants familiaux en 2018 (+ 1,4 M€) et un recours accru au placement familial associatif (+ 1 M€) ;
- la mise en place de la cellule centralisée d'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) et de leur hébergement dans des structures plus adaptées. Le Département a accueilli 700 MNA de janvier à octobre 2017 soit 200 de plus que sur la même période en 2016 (+ 40 %). Une cinquantaine d'entre eux a été prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance. Au total, 350 MNA sont actuellement pris en charge au titre de l'ASE. Le Département les héberge prioritairement dans les foyers de jeunes travailleurs (FJT) et auprès du Lien Yvelinois dont les coûts d'hébergement sont très inférieurs (environ 20 K€ par an) à celui des maisons de l'enfance à caractère social (60 K€) et plus adaptés à leur prise en charge. Aussi, en 2018, les dépenses consacrées à l'hébergement des MNA dans ces structures augmentent de + 0,6 M€ mais contribuent par ailleurs à la réduction des dépenses d'hébergement en MECS ;
- le Département développe des mesures de prévention des difficultés des familles et des jeunes qui, sans elles, seraient susceptibles de déboucher sur des placements (+ 1 M€ en 2018) ;

- le Département a fait le choix en 2015 de réduire ses subventions en matière de prévention spécialisée en concentrant son aide sur les zones les plus sensibles (Seine Aval, SQY notamment). Le budget annuel est alors passé de 7 M€ à 4 M€ en 2017. Le Département souhaite poursuivre le redéploiement de ces moyens afin de rendre plus efficace cette politique et 12 postes de chargés d'insertion ont été ainsi déployés dans les collèges des Yvelines ;
- d'autres mesures sont également mises en place afin de mieux maîtriser les coûts de placement : convergence tarifaire, financement en dotation globale, recherche de solutions innovantes en termes de prise en charge.

Les principales hausses portant sur les dépenses de fonctionnement sont liées aux éléments suivants :

Une hausse de la péréquation de + 6 M€ pour atteindre 62,6 M€ au BP 2018.

Une hausse des dépenses de personnel relatives aux traitements et charges **de + 6 M€** (+ 3,4 %) :

- + 1 M€ pour les assistantes familiales (AF) ;
- + 3 M€ d'effet prix lié au Glissement Vieillesse Technicité -GVT- (avancement de grade et d'échelon, RIFSEEP...) ;
- + 2 M€ d'effet volume relatif aux moyens humains supplémentaires, en année pleine, consacrés aux Territoires d'Action Départementale ainsi qu'au renfort de l'ingénierie à destination du développement territorial et des expertises en matière de dématérialisation, de modernisation des outils informatiques, de gestion immobilière et du contrôle de gestion.

Les dépenses de bâtiment augmentent de + 3,6 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 avec :

- **+ 1 M€ en faveur des collèges** compte tenu :
 - de la reprise en gestion directe des contrats de maintenance des collèges à partir de septembre 2017 (+ 0,6 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 compte tenu de l'effet année pleine en 2018), avec un périmètre d'intervention et un niveau de couverture élargis (installations énergétiques avec intéressement, chaudières etc.) ;
 - de l'augmentation des interventions courantes d'entretien et du niveau de service suite à la création de 3 équipes de régie (+ 0,3 M€).
- **+ 1,9 M€ pour la gestion des autres bâtiments administratifs** avec notamment l'impact de la location et du fonctionnement du nouveau site Alpha à Guyancourt ;
- **+ 0,7 M€ pour la modernisation des sites territorialisés** : nouvelles locations notamment en attente d'opérations d'acquisition et de réhabilitation et la location de bâtiments plus adaptés pour les PMI.

L'organisation du Championnat de cyclisme FFC avec un budget de fonctionnement de 1,1 M€.

Les moyens de fonctionnement consacrés au campus des Mureaux implique par ailleurs une augmentation des dépenses de fonctionnement de + 1,1 M€.

2.2.1. Mission A – Développement et attractivité territoriale

Politique - en M€	Crédits ouverts 2017	BP 2018	Ecart BP 18 vs CO 17	Variation %
A01 Attractivité des territoires	0,9	0,5	-0,4	-42,5 %
A02 Solidarité territoriale	0,8	1,1	0,3	46,5 %
A03 Mobilité durable	39,6	39,3	-0,3	-0,8 %
A04 Environnement	2,5	1,6	-0,9	-35,4 %
A05 Logements	10,3	10,0	-0,3	-2,6 %
A06 Attractivité économique	2,7	1,7	-1,0	-38,3 %
A07 Rayonnement local	2,9	3,7	0,8	28,1 %
TOTAL MISSION A	59,6	57,9	-1,7	-2,9 %
Masse salariale	10,0	8,6	-1,5	-14,4 %
TOTAL MISSION A avec MS	69,7	66,5	-3,2	-4,6 %

Les crédits consacrés à la mission A hors masse salariale au BP 2018 (57,9 M€) sont en diminution par rapport aux crédits ouverts 2017 (- 1,7 M€, soit - 2,9 %). Ils concernent principalement l'entretien et l'exploitation des routes départementales, la participation au STIF, les aides au transport des familles (cartes Améthyste et transports scolaires), ainsi que le fonds de solidarité logement pour les familles en difficultés.

La masse salariale affectée à la mission A (8,6 M€) est en diminution par rapport aux crédits ouverts 2017 (- 1,5 M€, soit - 14 %), à la suite du transfert à l'établissement public interdépartemental (EPI) des équipes dédiées à l'entretien de la voirie en avril 2017. La masse salariale de ces agents, principalement mis à disposition à titre gratuit par le Département, émerge désormais en mission D et non plus en mission A.

A01 Attractivité des territoires

Les crédits de fonctionnement consacrés à l'attractivité des territoires s'élèvent à 0,5 M€ au BP 2018, soit - 0,4 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017. Cette diminution correspond à une provision prévue en 2017 pour un dispositif avec l'EPAMSA, non maintenue en 2018.

Ils comprennent notamment les dépenses consacrées à l'ingénierie des opérations d'intérêt national Seine-Aval pour 0,2 M€ et Paris-Saclay pour 0,2 M€, confiée respectivement à l'Etablissement public d'aménagement Seine aval (EPAMSA) et à l'Etablissement public Paris Saclay (EPPS) ainsi que l'adhésion au syndicat d'études Paris Métropole.

A02 Solidarité territoriale

En 2018, 1,1 M€ est consacré en fonctionnement à l'aide au bloc communal (+ 0,3 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017) dans le cadre des actions suivantes :

- 0,9 M€ est dédié à l'agence départementale d'aide aux communes, IngénierY', dont la mission est de faciliter la réalisation des projets des communes de moins de 2 000 habitants. Cette subvention est doublée par rapport à 2017. L'agence se voit confier en 2018 la gestion des aides au patrimoine communal jusqu'à présent gérées par le Département.
- 0,1 M€ est consacré aux études d'urbanisme. Une étude sera lancée dans ce cadre sur la valorisation des équipements sportifs yvelinois, la promotion du sport professionnel et événementiel et la thématique sport/santé.

A03 Mobilité durable

39,3 M€ sont consacrés à cette politique au BP 2018, soit une légère baisse de - 0,3 M€ (- 0,8 %) par rapport aux crédits ouverts 2017. Ces crédits permettent de financer :

- le STIF à hauteur de 20,4 M€ (+ 0,2 M€ par rapport à 2017) correspondant à une hypothèse de revalorisation annuelle du STIF de + 1 % ;
- les transports scolaires pour 6,4 M€, crédits stables en 2018 ;

- les cartes de transports Améthyste pour 6 M€ (+ 0,4 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, soit + 8 %), compte tenu d'une hypothèse de hausse de + 5 % du nombre de bénéficiaires et des augmentations tarifaires imposées par le STIF (de 4 à 7 €/carte). En contrepartie, une recette (participation des bénéficiaires et du STIF) est budgétée pour un montant identique aux crédits ouverts 2017 (0,5 M€) ;
- l'entretien et l'exploitation des routes départementales pour 5,9 M€ (stable) ;
- les bâtiments des centres d'exploitation routiers pour 0,6 M€.

A noter : le parc de matériel (0,6 M€ inscrits aux crédits ouverts 2017) est désormais regroupé dans le programme « flotte automobile » au sein de la mission D.

A04 Environnement

Avec 1,6 M€, les crédits prévus en 2018 consacrés à cette mission diminuent de - 0,9 M€ (- 35 %) par rapport aux crédits ouverts 2017. Ces crédits permettent de financer :

- les espaces naturels sensibles pour 0,8 M€ comprenant les forêts départementales (0,4 M€), l'entretien des sites départementaux (0,2 M€) et celui du Parc du Peuple de l'Herbe (0,1 M€). Ces crédits sont en diminution de - 0,2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 compte tenu du transfert en section d'investissement de la subvention à l'Agence des Espaces Verts pour 0,2 M€ ;
- les parcs naturels régionaux de Chevreuse et du Vexin pour 0,2 M€, en diminution de - 0,6 M€ compte tenu de la reprise de leur gestion par la région. Les crédits inscrits correspondent donc aux reliquats des conventions antérieures ;
- les berges de Seine dont l'entretien est confié au syndicat mixte d'aménagement des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) : 0,3 M€ (crédits stables) ;
- les participations aux syndicats mixtes dans le domaine de l'eau (COBAHMA, SMAGER) : 0,2 M€ (crédits stables) ;

En parallèle, 6,5 M€ de recettes sont inscrites au BP 2018 (stables par rapport aux crédits ouverts 2017), dont 5,8 M€ de taxe d'aménagement budgétée de façon prudente et 0,5 M€ de recettes en provenance de l'Inspection Générale des Carrières (montant conforme aux historiques).

A05 Logements

Les dépenses consacrées aux aides au logement s'élèvent à 10 M€ au BP 2018, soit une diminution de - 0,3 M€, soit - 2,6 %, par rapport aux crédits ouverts 2017. Elles se décomposent ainsi :

- 7,5 M€ dédiés au plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) permettant d'aider les familles en difficulté à accéder à un logement ou à y rester. Ce plan comprend le FSL - Fonds Solidarité Logement (4,8 M€ - crédits stables) et le financement de partenaires associatifs conduisant des actions d'accompagnement liées au logement (2,7 M€, soit + 0,6 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017) ;
- 0,8 M€ versés au titre de la taxe d'aménagement au CAUE (crédits stables) et 0,2 M€ provisionnés pour les restitutions de taxe (soit - 0,8 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 compte tenu du réajustement des montants selon les historiques constatés) ;
- 1 M€ pour le programme d'amélioration et de réhabilitation des logements des particuliers « Habiter Mieux » (crédits stables par rapport aux crédits ouverts 2017) ;
- 0,4 M€ pour le programme d'adaptation de l'habitat des personnes en situation de perte d'autonomie confiée à SOLIHA (personnes âgées et handicapées) (crédits stables) ;
- 0,1 M€ pour l'agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL).

En parallèle, 1,9 M€ de recettes sont prévues au BP 2018 (soit + 0,2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017), avec 1,3 M€ de recettes FSL (crédits stables) et 0,6 M€ en provenance de l'ANAH dans le cadre du programme Habiter Mieux.

A06 Attractivité économique

Les dépenses prévues pour cette politique s'élèvent à 1,7 M€ au BP 2018, en diminution de - 1 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017. Elles comprennent principalement :

- 1,3 M€ de contribution au SMO Yvelines Numérique, soit - 0,6 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, avec :
 - 0,9 M€ pour l'extension du réseau haut débit au sein des collèges ;
 - 0,4 M€ pour le développement du centre de vidéo-protection ;
- 0,2 M€ dédiés au tourisme (crédits stables), suite à la ré-internalisation du comité départemental du tourisme au sein des services départementaux ;
- 0,1 M€ d'aides aux agriculteurs, soit - 0,5 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 marqués par le versement d'une aide exceptionnelle en 2017;
- 0,1 M€ de soutien de l'offre de santé via un conventionnement avec l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) (maîtres de stage).

A07 Rayonnement local

Les dépenses prévues au BP 2018 s'élèvent à 3,7 M€, soit une augmentation de + 0,8 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017. Elles comprennent :

- 2,6 M€, soit - 0,3 M€, dédiés aux actions de promotion et de communication événementielle ;
- 1,1 M€ pour l'organisation des championnats de France de cyclisme sur routes en juin 2018 en partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme.

2.2.2. Mission B – Solidarité et action sociale

Politique - en M€	Crédits ouverts 2017	BP 2018	Ecart BP 18 vs CO 17	Variation %
B01 Sites territorialisés : PAT, MDPH, TAD	17,7	17,1	-0,6	-3,4 %
B02 Personnes âgées	89,4	86,8	-2,5	-2,8 %
B03 Personnes handicapées	189,6	179,5	-10,1	-5,3 %
B04 Familles en difficulté	5,2	3,9	-1,3	-24,9 %
B05 Aide sociale à l'enfance	128,1	127,0	-1,2	-0,9 %
Dont Assistantes Familiales	13,0	14,3	1,3	10,4 %
B06 PMI et santé	2,7	2,7	0,0	0,9 %
B07 RSA et insertion	144,3	142,7	-1,6	-1,1 %
Dont CUI	5,3	5,0	-0,3	-4,9 %
B08 Coopération internationale	1,8	1,4	-0,4	-22,7 %
TOTAL MISSION B	578,8	561,1	-17,7	-3,1 %
Masse salariale (hors CUI et assistantes familiales)	70,7	73,8	3,2	4,5%
TOTAL MISSION B avec MS	649,4	635,0	-14,5	-2,2 %

Les crédits consacrés à cette mission portent principalement sur les allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA), sur le financement de l'hébergement des personnes âgées et handicapées ainsi que sur l'aide sociale à l'enfance.

Les dépenses de personnel hors CUI, et hors assistantes familiales (principalement les travailleurs sociaux des territoires), sont en hausse de 3,2 M€ compte tenu :

- du renforcement des équipes des territoires d'action départementale (TAD) consécutif à la réorganisation des services territorialisés à partir de fin 2016 (+ 1,9 M€) ;
- de la mise en place d'équipes spécialisées en interne permettant d'optimiser l'efficacité de nos actions et de nos dépenses sociales telles que le renforcement du service départemental d'accueil familial (le placement familial des enfants confiés à l'ASE étant plus approprié et moins onéreux que le placement en foyers), le déploiement du centre de contact et d'accueil téléphonique de la PMI bientôt étendu à d'autres domaines sociaux, le déploiement d'éducateurs chargés de prévention dans les collèges.

En intégrant les CUI et les assistantes familiales, la masse salariale atteint 93,1 M€ (en hausse de 4,2 M€ par rapport à 2017, soit + 4,8 %) et représente la moitié de la masse salariale du Département. A noter que l'embauche de CUI en 2017 a permis une diminution de 1,1 M€ du recours aux emplois intérimaires dans les collèges. Le recrutement des CUI émerge dans la politique de mise en emploi des bénéficiaires du RSA (voir politique B07 ci-dessous).

B01 Sites territorialisés

Avec 17,1 M€, le BP 2018 est en légère baisse par rapport aux crédits ouverts 2017 (- 0,6 M€, soit - 3,4 %). Ces dépenses portent sur les participations versées aux Pôles Autonomie Territoriaux (PAT) qui regroupent depuis le 1^{er} janvier 2017 les anciennes coordinations handicap (CHL), autonomie (CGL) et les équipes médico-sociales (EMS). Ces dépenses portent également sur le reversement de la dotation de la CNSA encaissée par le Département à la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH) ainsi que sur les dépenses de fonctionnement des bâtiments sociaux (TAD, PMI).

11,2 M€ seront consacrés aux :

- PAT : 9,9 M€, en baisse de 1,2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 (- 11 %) compte tenu de la mutualisation des anciennes coordinations et de leur regroupement (passage de 9 à 6 territoires) ;
- MDPH¹¹ : 1,2 M€ (crédits stables).

La gestion immobilière des sites sociaux territorialisés (TAD, PMI) s'élève à 5,9 M€ (+ 0,7 M€ par rapport à 2017, soit + 12 %). De nouvelles locations plus adaptées aux PMI et aux services des TAD sont privilégiées afin de permettre des conditions de travail et d'accueil plus modernes, plus accessibles et si possible mutualisées, notamment dans l'attente de bâtiments neufs ou réhabilités.

En recettes, 2,5 M€ sont prévus au BP 2018 (- 0,1 M€, soit - 5 % par rapport aux crédits ouverts 2017) correspondant à la dotation de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et au remboursement de frais et de personnel par la MDPH (1,2 M€).

B02 Personnes âgées

En 2018, 86,8 M€ seront consacrés aux personnes âgées (PA) soit - 2,5 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 (- 2,8 %). Cette diminution s'explique d'une part par la baisse du nombre de bénéficiaires de l'ASH (Aide sociale à l'hébergement) pour les PA en établissement mais également par des crédits ouverts 2017 en hausse (décision modificative 1 - DM1 - du 20 octobre 2017) pour permettre d'effectuer tous les rattachements des charges sur 2017.

Les aides à l'**hébergement des personnes âgées en établissements** (APA en établissement et aide sociale à l'hébergement des PA) **représentent la majorité des crédits alloués à cette politique, avec 48,7 M€** (- 3,8 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, soit une baisse de - 7 %). Cette politique comprend :

- la prestation APA en établissements : 25,8 M€ (+ 0,5 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, soit + 1,8 %). Cette prestation est en augmentation modérée compte tenu d'une hausse du nombre de bénéficiaires de l'APA en établissement de + 1,1 % entre juin 2016 et juin 2017 ;
- l'accueil des PA en établissement (aide sociale à l'hébergement - ASH) : 22,8 M€, soit - 4,3 M€ (- 16 %) par rapport aux crédits ouverts 2017. Cette baisse s'explique par la hausse des crédits ouverts 2017 de 3,2 M€ en DM1 pour permettre de rattacher toutes les dépenses 2017 à l'exercice 2017 mais également par une diminution de plus de 8 % du nombre de bénéficiaires. Sont également intégrées des hausses de crédits liées à l'ouverture du Cos de Viroflay (effet année pleine de + 0,3 M€), de la hausse du prix de journée de 1 % (+ 0,2 M€) et de l'incidence de la baisse des APL de 5 € par mois (+ 0,1 M€).

¹¹ A noter : les recettes CNSA pour le financement de la MDPH et d'une partie des CHL sont estimées à 2,4 M€ (- 0,1 M€ par rapport aux CO 2017 soit - 5 %).

Le **maintien à domicile des personnes âgées par le versement de l'APA à domicile représente 33 M€**, soit une hausse de + 1,4 M€ (+ 4,4 %) par rapport aux crédits ouverts 2017. Malgré la légère diminution du nombre de bénéficiaires de l'APA (- 0,4 %), les dépenses sont en augmentation en raison de la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) qui a modifié la formule de calcul de la participation des bénéficiaires en faveur de l'usager. Ainsi le coût moyen mensuel a été calculé à 378,28 € pour 2018 (contre 343,12 € en 2016 et 374,79 € au 1^{er} semestre 2017).

D'**autres aides à domiciles** sont également proposées pour le maintien à domicile des personnes âgées à hauteur de 4,1 M€ (services d'aide à domicile, accueil de jour...). Ces crédits sont stables en 2018.

Enfin, le Département mène des actions de **lutte contre l'isolement des personnes âgées** à hauteur de 1,1 M€ (stable par rapport à 2017) avec notamment 0,4 M€ pour le dispositif Yvelines Etudiant Séniors (YES), 0,4 M€ pour la téléassistance et 0,2 M€ pour la lutte contre la maltraitance avec l'Association Gérontologique des Yvelines - AGY.

En recettes, 30,3 M€ sont prévus au BP 2018 (+ 1,7 M€, soit + 6 % par rapport aux crédits ouverts 2017) : 19 M€ de fonds de financement de l'APA, 8,5 M€ de recettes usagers, 1,2 M€ de la conférence des financeurs et 0,8 M€ de la CNSA pour le financement des plateformes de services à domicile.

B03 Personnes handicapées

Avec un total de 179,5 M€, les dépenses au profit des personnes handicapées sont en baisse de 10 M€ par rapport à 2017 (- 5,3 %). Comme pour les dépenses d'accueil en établissement des personnes âgées, les crédits ouverts 2017 portant sur les dépenses d'hébergement des PH ont été abondés de 12,2 M€ en DM1 du 20 octobre 2017 afin de permettre le rattachement des charges à l'exercice 2017.

- 125,6 M€ seront consacrés à **l'hébergement des personnes handicapées en établissements** (PCH, ACTP et aide sociale à l'hébergement) : dépenses en baisse de 9,9 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 (- 7 %) :
 - **l'aide sociale à l'hébergement aux PH (ASH)** représente 123,7 M€, soit - 9,8 M€ par rapport à 2017 (- 7,3 %). Corrigées des écritures de rattachements, les dépenses réelles vont passer de 122 M€ en 2017 à 123,7 M€ en 2018 (+ 1,7 M€, soit + 1,4 %) en raison de la hausse des prix de journée (taux directeur de + 0,8 %) ainsi que de l'augmentation des dépenses liées à l'amendement Creton¹² ;
 - les prestations PCH-ACTP en établissements sont en baisse de 0,1 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 (- 6,8 %) en raison de la diminution du nombre de bénéficiaires entre 2016 et 2017 (- 20,6 % pour la PCH enfants entre décembre 2016 et novembre 2017, - 7,7 % pour la PCH adulte et - 14 % pour l'ACTP).
- 53,9 M€ seront consacrés au **maintien des personnes handicapées à domicile** : en baisse de 0,1 M€ (- 0,2 %) par rapport aux CO 2017 :
 - la prestation de compensation du handicap à domicile (PCH) et l'ex-ACTP (allocation compensation tierce personne) représenteront une dépense en 2018 de 37,1 M€ (+ 0,7 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, soit + 1,9 %) :
 - prestation de compensation du handicap adulte : 27,3 M€ (+ 0,9 M€) par rapport aux crédits ouverts 2017, soit + 3,5 % du fait d'une hausse du nombre de bénéficiaires (de 2 622 à 2 687, soit + 2,5 % entre décembre 2016 et novembre 2017) ;

¹² Amendement Creton à la loi du 13 janvier 1989 : dispositif législatif permettant le maintien temporaire de jeunes adultes de plus de 20 ans en établissements d'éducation spéciale dans l'attente d'une place dans un établissement pour adultes. Les décisions sont prises rétroactivement mais il n'existe pas d'engagement juridique permettant un rattachement de la dépense à l'exercice précédent.

- allocation compensatrice tierce personne¹³ (ACTP) : 4,9 M€ (- 0,1 M€, soit - 2,6 %) en raison d'une tendance à la baisse du nombre de bénéficiaires en 2017 (638 bénéficiaires en décembre 2016 pour 603 en novembre 2017, soit - 5,5 %) ;
 - prestation de compensation du handicap - enfant : 4,8 M€ (stable).
- les autres **aides à domicile pour les PH** s'élèvent à 13,4 M€ (dépenses en baisse de 0,3 M€ par rapport à 2017, soit - 1 %) et comprennent principalement :
 - les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) : 5,1 M€ (- 0,1 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017) ;
 - les plateformes de services¹⁴ : 3,8 M€ (stable) ;
 - les services d'accueil de jour : 2,7 M€ (crédits stables) ;
 - l'accueil familial : 0,6 M€ (stable) ;
 - les aides ménagères au titre de l'aide sociale légale : 0,6 M€ (- 0,1 M€ par rapport à 2017 soit - 8%) ;
 - les services d'adaptation spécialisée¹⁵ : 0,5 M€ (- 0,1 M€ soit - 12,4 %).
 - les actions de **lutte contre l'isolement** représentent 3,3 M€, soit une diminution de 0,5 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 (- 12 %), avec essentiellement le dispositif de transport PAM (3,3 M€), dont le coût diminue du fait du nouveau marché PAM3 et d'un contrôle renforcé des prises en charge¹⁶.

En recettes, 19,5 M€ sont prévus au BP 2018 (stable par rapport à 2017) : 10 M€ de fonds de financement de la PCH, 7 M€ de contributions de la part des usagers et 2,3 M€ de financements de la région Ile-de-France et du STIF pour le transport PAM des personnes à mobilité réduite.

B04 Familles en difficulté

Pour l'année 2018, 3,9 M€ de dépenses seront consacrées aux familles en difficulté (dépenses en baisse de - 1,3 M€ par rapport à 2017, soit - 25 %).

Les **dépenses d'insertion sociale**, à hauteur de 3,7 M€ (- 1,3 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, soit une baisse de 21 %), représentent les frais engagés par les territoires dans l'accompagnement des familles ou des enfants :

- 1,6 M€ de fonds de secours seront attribués en 2018 (- 0,4 M€ soit - 21,4 %) sous forme de chèques multi-services (1,1 M€) et de secours d'urgence (0,5 M€). Cette diminution s'explique par le transfert d'une partie de ces dépenses vers le budget des allocations mensuelles pour les jeunes majeurs et par la suppression progressive des aides en numéraire remplacées par les chèques multi-services ;
- 1,6 M€ d'aides aux partenaires dans le cadre des appels à projets lancés par les territoires d'action départementale (TAD). Ces dépenses sont en baisse de 0,8 M€ par rapport aux CO 2017 suite au non renouvellement des contrats sociaux de territoires (CST) ;
- 0,2 M€ dans le cadre de la création des mesures d'accompagnement sociale personnalisé (MASP)¹⁷ ;

¹³ Cette prestation n'est plus attribuée depuis l'instauration de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Toutefois, les droits restent ouverts aux anciens bénéficiaires auxquels il est proposé à chaque renouvellement le choix entre la PCH et l'ACTP.

¹⁴ Il s'agit des 3 plateformes de services créées en 2016 dans le cadre d'un appel à projet visant à mutualiser certains SAVS, Centre d'accueil de jour (CAJ) et Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH).

¹⁵ Les Services d'Adaptation Spécialisée accompagnent des adultes handicapés désirant intégrer un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), pour qui le projet d'insertion ou de maintien à temps plein n'est pas en adéquation avec leurs capacités du moment et nécessite une préparation progressive.

¹⁶ Il est à noter que cette dépense est compensée par une recette à hauteur des 2/3, le Département, le STIF et la Région participant chacun à part égale (2,3 M€ de recettes attendues en 2017).

¹⁷ Les MASP sont destinées à aider des personnes majeures dont les facultés ne sont pas altérées, mais qui sont en grande difficulté sociale. Ces mesures visent à aider les personnes dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs ressources et leurs prestations sociales.

- 0,2 M€ est prévu dans le cadre des actions collectives de proximité ainsi que pour l'accompagnement psycho-social de certains bénéficiaires d'aides sociales ;
- 0,1 M€ d'interprétariat (crédits stables).

Les **Aides aux familles** s'établissent à 0,1 M€ et seront consacrées à des subventions accordées aux organismes pour des actions en faveur de la prévention famille et de la parentalité.

B05 Aide sociale à l'enfance

Le Département consacrera 112,7 M€ à l'aide sociale à l'enfance (ASE), hors salaires et traitement des assistants familiaux (dépenses en baisse de -2,4 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 soit -2 %). **Assistants familiaux compris, les dépenses consacrées à l'ASE atteindront 127 M€ (- 1 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, soit - 0,9 %).**

La prise en charge des enfants placés à l'ASE (placement et mesures d'accompagnement à domicile) constitue l'essentiel des crédits avec 89,3 M€ hors assistants familiaux (103,6 M€ en les intégrant, soit une baisse de 0,8 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, soit - 0,8 %). Cette diminution s'explique par une maîtrise des coûts de placement dans certains établissements :

- le **placement en établissements** des enfants confiés à l'ASE est la charge financière la plus lourde de l'Aide Sociale à l'Enfance et s'élève à 86,4 M€ hors assistantes familiales (dépenses en baisse de 2,1 M€ par rapport à 2017 soit - 2,4 %). Cette dépense s'élève à 100,7 M€ une fois la masse salariale des assistantes familiales intégrée (- 0,8 M€ par rapport à 2017, soit - 0,8 %) ;

La diminution de ces dépenses s'explique par la mise en place de plusieurs mesures de gestion conduites depuis 2016 :

- **en orientant les Mineurs Non Accompagnés (MNA) et les jeunes majeurs vers des Foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou le Lien Yvelinois plutôt qu'en Maison d'enfants à caractère sanitaire (MECS).** Le Département est ainsi passé de 72 MNA placés en MECS en janvier 2016 à 2 en décembre 2017 ce qui a contribué à faire baisser le coût moyen mensuel de placement des MNA de l'ordre de 30 % ;
- en développant l'accueil familial départemental à la fois plus adapté à l'accueil des enfants placés et moins onéreux que les MECS. Une place en accueil familial coûte en moyenne 43 K€ par an contre 60 K€ en établissement. En 2018, il est prévu de remplacer 25 assistants familiaux et d'en embaucher 10 supplémentaires (de 198 en décembre 2017 à 208 en décembre 2018) et de leur proposer des rémunérations plus attractives notamment en fonction de leur ancienneté (masse salariale de 14,3 M€ prévue en 2018 contre 13 M€ en 2017). Le recours à des assistants familiaux via des associations est également budgété à hauteur de 22,5 M€ en hausse de + 1,1 M€ par rapport à 2017 ;
- en optimisant l'accueil en établissement des enfants placés : convergence tarifaire, financement en dotation globale, recherche de solutions innovantes en termes de prise en charge.

Ces mesures, accompagnées d'une diminution du nombre d'enfants placés à l'ASE hors MNA (- 40 enfants placés entre septembre 2015 et septembre 2017, soit - 3,3 %) expliquent la diminution des dépenses de placement ASE prévues en 2018.

Les dépenses prévues pour assurer la **vie quotidienne des enfants placés**¹⁸ s'élèvent à 2,1 M€, en diminution de 0,2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 (- 11 %) ; diminution notamment corrélée à celle du nombre d'enfants confiés à l'ASE. Les frais communs liés à la gestion des placements s'établissent à 0,7 M€. Ils comprennent notamment la participation obligatoire du Département à l'observatoire national

¹⁸ Frais qui ne sont pas compris dans le prix de journée de certains établissements (notamment hors Yvelines) ou qui concernent les placements familiaux (par exemple l'habillement, l'argent de poche, les honoraires médicaux, les frais de scolarités, de transports ou d'activité périscolaires).

de l'enfance en danger (ONED) ainsi que certaines actions innovantes comme la mise en œuvre d'un centre de lutte contre les traumatismes ou la création d'un site internet destiné aux questionnements des familles.

Les actions de **prévention** s'élèvent à 12,4 M€ (en baisse de 0,4 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, soit - 3,4 %) avec :

- des dépenses d'aides à domicile stables à hauteur de 6,6 M€ (stable) qui comprennent :
 - les actions éducatives en milieu ouvert judiciaires¹⁹ (AEMOJ) : 5,4 M€ (crédits stables) ;
 - les aides financières aux familles sous forme d'allocations mensuelles et secours d'urgence : 1 M€, soit une baisse de - 0,1 M€ (- 6,6 %) ;
 - les frais d'intervention des travailleuses familiales atteignent 0,2 M€ (stables).
- les crédits consacrés à la prévention spécialisée s'établissent à 3,6 M€ (- 0,4 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, soit - 9 %). Cette diminution s'explique par la réforme de la prévention spécialisée engagée en 2016 qui se traduit en 2017 par le ciblage des actions sur les territoires jugés les plus précaires au regard de leurs difficultés (Seine Aval et Saint-Quentin). En intégrant les dépenses liées aux chargés de préventions recrutés dans le cadre de l'expérimentation menée au sein de certains collèges en politique de la ville (0,6 M€ en année pleine pour 12 chargés de prévention), les dépenses de préventions spécialisées s'élèvent à 4,2 M€ ;
- dans le cadre de la prévention destinée à l'enfance et à la famille, le Département consacrera 2,2 M€ de subvention (stable par rapport à 2017) dont 1,8 M€ par le biais d'appels à projets lancés par les TAD sur des actions de prises en charge des adolescents (0,7 M€), de soutien à la parentalité (0,6 M€), de soutien à la scolarité (0,2 M€) et à la lutte contre les violences intra familiales (0,1 M€). Le Département fait le choix de développer ces mesures de prévention des difficultés des familles et des jeunes qui, sans elles, seraient susceptibles de déboucher sur des placements.
Il s'agit également de poursuivre le financement du pôle accueil jeune de Chanteloup-les-Vignes porté par la Fondation d'Auteuil à hauteur de 0,3 M€.

Les subventions d'équilibre versées au Centre maternel de Porchefontaine (CMP) et à la maison de l'enfance des Yvelines (MEY) s'élèvent à 10,9 M€ (+ 0,2 M€ et + 1,7 %) par rapport à aux crédits ouverts 2017 :

- la participation du Département au fonctionnement du Centre Maternel de Porchefontaine (CMP) s'élève à 3,8 M€ en 2018 (en baisse de 0,1 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 soit - 2,4 %) Après déduction des charges exceptionnelles versées en 2017 pour le paiement de la taxe d'habitation pour la période 2014-2017 (0,1 M€ inscrits au BS 2017), les dépenses du CMP restent stables ;
- la participation au fonctionnement de la Maison de l'Enfance des Yvelines (MEY) s'établit à 7 M€ en 2018, en hausse de 0,3 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, soit + 4,5 % du fait du démarrage progressif des activités de la pouponnière et du secteur adolescents, ainsi que d'une hausse attendue des prestations de services associées à ces activités (alimentation, pharmacie, produits d'hygiène, etc.) ;
- l'entretien et la gestion du patrimoine immobilier des foyers sociaux reste stable à 0,1 M€.

Les recettes de cette politique s'élèvent à 1 M€ au BP 2018 (stable) et sont constituées principalement de participations de l'Etat, des familles et des prestations familiales.

¹⁹ Les AEMOJ permettent, sur décision judiciaire, le maintien au domicile d'enfants confiés à l'ASE.

B06 PMI et santé des familles

Les crédits 2018 consacrés à la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ainsi qu'à la santé des familles s'établissent à 2,7 M€ (crédits stables par rapport aux CO 2017).

En 2018, le Département financera les **PMI de manière équivalente à 2017** dans le cadre :

- de la protection infantile à hauteur de 1,2 M€ ;
- de la planification familiale à hauteur de 0,4 M€ ;
- des dépenses de vaccination pour un montant de 0,4 M€ ;
- de la protection maternelle pour 0,1 M€.

Par ailleurs les subventions aux partenaires dans le cadre des **actions santé** restent stables par rapport à 2017 et s'élèvent à 0,6 M€.

En recettes, 1,2 M€ est prévu correspondant aux remboursements des feuilles de soin des actes médicaux réalisés en PMI.

B07 RSA et insertion

Les crédits consacrés à cette politique s'élèvent à 142,7 M€ (personnel mis à disposition d'ActivitY² et CUI compris) et portent principalement sur :

- le **versement de l'allocation RSA** pour 125,3 M€ et du RMI pour 0,1 M€, soit une diminution de 5 M€ par rapport aux crédits ouvert 2017. Plusieurs mesures engagées par le Département depuis 2015 ont contribué à infléchir les dépenses :
 - **le Département a réintégré la gestion de l'instruction des dossiers RSA** initialement gérés par la caisse d'allocation familiale (CAF). Depuis 2016, le Conseil Départemental est l'unique guichet pour l'ouverture des droits à RSA au travers de ses Territoires d'Actions Départementales (TAD).
 - **l'accentuation des contrôles a posteriori** permettant de détecter et de sanctionner les cas de fraudes ou de non-respect des devoirs des bénéficiaires. Les huit équipes pluridisciplinaires locales (EPL) et l'équipe pluridisciplinaire centrale (EPC) créées en 2016 ont **sanctionné plus de 1 150 dossiers** et ont permis de détecter pour **2,4 M€ d'indus frauduleux** et de prononcer **0,3 M€ d'amendes administratives**.
 - en outre, le Département a décidé de proposer une expérience professionnelle valorisable sur le marché du travail aux bénéficiaires du RSA les plus proches de l'emploi, au sein de ses services, tout en répondant à ses besoins en termes de personnel.

En 2017, **plus de 420 bénéficiaires du RSA** ont été progressivement recrutés ou renouvelés par le Département **en contrat unique d'insertion (CUI)** et affectés aux collègues (49 %), dans les TAD (30 %) et dans les directions centrales (21 %). Les **dépenses de CUI ont ainsi augmenté de 3,4 M€ par rapport à 2016 pour atteindre 5 M€ en 2017**. Cette action a permis d'économiser plus de **9 K€ de RSA par bénéficiaire** du RSA mis en emploi²⁰.

Dans l'attente de visibilité quant à la signature et au contenu d'une nouvelle convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) avec les services de l'Etat, la proposition de BP 2018 s'établit à 5 M€, stable par rapport à 2017.

Au global, le nombre d'allocataires a diminué jusqu'au mois de septembre 2017 avant de repartir à la hausse au cours du dernier trimestre de l'année (de 20 022 à 19 547 allocataires entre janvier et novembre 2017²¹).

²⁰ Cette économie est estimée à près de 3,9 M€ sur 2 ans.

²¹ Données CAF avec 2 mois de retard sur les acomptes versés par le Département.

- **les actions d'insertion** financées par le Département sont confiées à l'agence ActivitY via une participation de 7,7 M€ en 2018 identique à 2017. En intégrant le personnel mis à disposition d'ActivitY, le financement de la politique départementale pilotée par l'agence d'insertion s'établit à 8,9 M€ pour 2018.
- le reste des dépenses d'insertion correspond aux financements octroyés dans le cadre du **fonds social européen** (4,5 M€), en augmentation de 2,3 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017. Le Département est organisme intermédiaire pour la gestion des fonds européens. Cette augmentation correspond à l'appel à projets 2018-2020.

Les recettes prévues au BP 2018 s'élèvent à 2,1 M€ et portent sur le recouvrement d'indus et d'amendes pour 1,45 M€ ainsi que sur le fonds social européen (FSE) à hauteur de 0,7 M€.

B08 Coopération internationale

Cette politique est pilotée par le groupement d'intérêt public (GIP) « Yvelines coopération internationale et développement » (YCID). Le Département prévoit d'y consacrer 1,4 M€ (- 0,4 M€ par rapport à 2017). A noter : 0,1 M€ de recettes de l'Etat sont attendues au titre de la convention liée au programme franco-libanais. Les dépenses nettes atteignent ainsi moins d'1 €/yvelinois (0,94 €).

2.2.3. Mission C – Education, formation, jeunesse, culture et sport

Les crédits affectés à cette mission concernent principalement :

- les collèges ;
- le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et la gendarmerie ;
- la culture et le sport.

Politique - en M€	Crédits ouverts 2017	BP 2018	Ecart BP 18 vs CO 17	Variation %
C01 Modes de garde	0,5	0,4	0,0	-0,8 %
C02 Jeunesse	3,3	2,5	-0,8	-23,7 %
C03 Collèges et enseignement	32,2	33,5	1,3	4,1 %
C04 Sport	2,1	2,1	0,0	-0,5 %
C05 Culture et patrimoine	5,0	4,9	-0,1	-2,1 %
C06 SDIS et gendarmeries	67,7	67,8	0,0	0,0 %
C07 Communication externe	1,3	1,3	0,1	4,5 %
TOTAL MISSION C	112,0	112,5	0,5	0,4 %
Masse salariale	40,5	39,6	-0,9	-2,2%
TOTAL MISSION C avec MS	152,6	152,2	-0,4	-0,3 %

Les crédits inscrits au budget primitif 2018 pour cette mission hors masse salariale s'élèvent à 112,5 M€, en hausse de + 0,5 M€ (+ 0,4 %) par rapport aux crédits ouverts 2017. Ces prévisions à la hausse s'expliquent par l'augmentation des dépenses en faveur des collèges de + 1,3 M€ (+ 4,1 %) par rapport aux crédits ouverts 2017.

La masse salariale prévue pour cette mission en 2018 s'élève à 39,6 M€, en diminution de - 0,9 M€ par rapport à 2017. Cette baisse s'explique par :

- la baisse des effectifs de la Direction culture et patrimoine induite par le transfert du service sauvegarde du patrimoine à l'agence IngenierY (- 5 agents), et des départs en retraite non remplacés ;
- des prévisions de masse salariale des agents techniques des collèges calculées à effectifs constants par rapport à 2017, mais minorées par un taux de vacance de 3,3 % généralement observé.

C01 Modes de garde

En 2018, les dépenses visant à soutenir les modes de garde sont prévues à hauteur de 0,4 M€, stable par rapport à 2017.

Les crédits prévus concernent :

- les subventions de fonctionnement en faveur des crèches pour 0,1 M€ (stable) ;
- les dépenses de formation des assistants maternels, formations assurées par l'Institut de formation sociale des Yvelines (IFSY), reconduites à l'identiques de 2017 pour un montant de 0,3 M€.

C02 Jeunesse

Les dépenses prévues en matière de politique jeunesse s'élèvent à 2,5 M€ au BP 2018, en baisse de - 0,8 M€ (- 24 %) par rapport aux crédits ouverts 2017.

Les dépenses en faveur de l'insertion des jeunes sont prévues à hauteur de 1,9 M€, soit une baisse de - 0,3 M€ (- 14 %) par rapport aux crédits ouverts 2017. Elles concernent :

- les participations au fonctionnement des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) pour 1,4 M€ (stable) ;
- les subventions aux partenaires associatifs et communaux en matière d'insertion des jeunes pour 0,3 M€, en légère baisse par rapport aux crédits ouverts 2017 (- 50 K€). La baisse s'explique par le lancement de nouveaux appels à projets directement pilotés par les territoires d'action départementale, en remplacement des anciens contrats sociaux de territoire ;
- les aides financières directes pour l'insertion des jeunes pour un montant de 0,3 M€, en baisse de - 0,2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017. Cette diminution correspond à la baisse des crédits en faveur de l'aide au permis de conduire prévue en 2018 à hauteur de 0,1 M€, soit - 0,2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, compte tenu du financement par le Département d'auto-écoles à vocation d'insertion via son agence d'insertion ActivitY ;
- l'ancien dispositif bourse aux bacheliers, transformé depuis 2017 en bourse d'études est prévu à hauteur de 20 K€, soit - 21 K€ par rapport à 2017, du fait d'un réajustement des crédits aux dépenses réelles.
- les crédits dédiés au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), sont inscrits à hauteur de 0,1 M€ au BP 2018, en baisse de - 0,1 M€, également ajustés aux dépenses réalisées en 2017.

Les dépenses en faveur des trois îles de loisirs sont prévues au BP 2018 à hauteur de 0,2 M€. Ce montant est identique à celui inscrit au BP 2017, mais en baisse de - 0,5 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017. Les crédits ouverts 2017 incluaient une subvention d'équilibre en faveur de la base de loisirs de Saint Quentin-en-Yvelines qui présente des exercices déficitaires depuis 2015.

Les dépenses en matière d'aide à la formation des jeunes sont reconduites à hauteur de 0,1 M€ (dont 40 K€ pour la bourse aux apprentis et 70 K€ pour la bourse au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur).

Les conventions de partenariat « jeunesse » sont reconduites à hauteur de 0,2 M€ en 2018, dont 0,1 M€ en faveur d'Yvelines Insertion Jeunesse.

C03 Collèges et enseignement

Dans le domaine des collèges et de l'enseignement, l'action du Département est prévue en 2018 à hauteur de 33,5 M€, en hausse de + 1,3 M€ (+ 4,1 %) par rapport aux crédits ouverts 2017.

Collèges et lycées internationaux publics yvelinois (116 établissements)

- Les dotations de fonctionnement sont prévues à hauteur de 10 M€ au BP 2018, en hausse de + 0,3 M€ (+ 3,4 %) par rapport aux crédits ouverts 2017 compte tenu de :
 - l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de + 0,1 M€ (+ 1,2 %) par rapport aux crédits ouverts 2017 (dotation 2018 de 7,3 M€) ;

- l'augmentation des dotations complémentaires prévues en 2018 de + 0,3 M€, liée notamment aux opérations de déménagement dans le cadre des travaux des lycées internationaux (dotation 2018 de 0,6 M€).

Les collèges percevant directement les recettes de restauration des familles, le reversement au Département de 3,1 M€ de recettes au titre du fonds de rémunération des personnels de demi-pension est prévu au BP 2018.

- Les dépenses de bâtiment en faveur des collèges, intégralement reprises en gestion en 2018 sont prévues à hauteur de 13,1 M€ au BP 2018, en hausse de + 1 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 (+ 7,7 %). Les dépenses de fluides (8,4 M€) étant relativement stables (+ 0,2 M€, soit + 2 % par rapport aux crédits ouverts 2017), l'augmentation s'explique principalement par :
 - les contrats de maintenance des collèges mis en œuvre à partir de septembre 2017 (2,4 M€, soit + 0,6 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 compte tenu de l'effet année pleine en 2018), avec un périmètre d'intervention et un niveau de couverture élargis (installations énergétiques avec intéressement, chaudières etc.) ;
 - l'augmentation des interventions courantes d'entretien et du niveau de services suite à la création des 3 régies (2 M€, soit + 0,3 M€ et + 15 % par rapport aux crédits ouverts 2017).
- Les dépenses dédiées au plan numérique des collèges ont été reconduites à hauteur de 2,3 M€ comme en 2017. Elles sont gérées par Yvelines Numérique :
 - 1,4 M€ pour l'installation et la maintenance du matériel informatique ;
 - 0,5 M€ pour l'installation et le déploiement du réseau ;
 - 0,4 M€ pour le déploiement d'applications pédagogiques.
- Les dépenses de personnel incombant au Département qui assure la gestion des personnels techniques des collèges, sont prévues au BP 2018 à hauteur de 37,1 M€ soit - 0,6 M€ (- 1,5%) par rapport à 2017, à effectifs constants. La baisse s'explique par la prise en compte d'un taux de vacance de 3,3 % sur les effectifs des ATC que l'on constate chaque année.

Collèges privés sous contrat d'association (23 établissements)

Les dépenses prévues en 2018 en faveur des collèges privés s'élèvent à 7,7 M€, en hausse de + 0,1 M€ (+ 1,9 %) par rapport aux crédits ouverts 2017 et concernent la reconduction des deux forfaits d'externat pour le matériel et pour le personnel ATC. L'indexation des ces forfaits sur les dépenses en faveur des collèges publics (au prorata des effectifs) explique l'augmentation de la participation sur les dépenses de matériel de + 0,1 M€ (+ 4,3 %) par rapport aux crédits ouverts 2017, en lien avec l'évolution à la hausse de la DGF des collèges publics de + 1,2 %.

Autres dépenses en faveur de l'enseignement

Les dépenses inscrites au BP 2018 en faveur du 1^{er} degré (0,2 M€), des centres d'information et d'orientation (CIO) (48 K€) et les autres aides (46 K€) restent stables par rapport aux crédits ouverts 2017 :

- les dépenses en faveur des établissements scolaires du premier degré sont prévues en 2018 à hauteur de 0,2 M€, au même niveau qu'en 2017 et concernent les subventions aux unités locales d'inclusion scolaires (0,1 M€) et aux unités pédagogiques pour les élèves allophones²² ;
- les autres aides (48 K€) concernent les subventions de fonctionnement aux associations de parents d'élève (16 K€) et aux associations (30 K€).

²² Ayant une langue maternelle différente du français.

Les recettes prévues au BP 2018 s'élèvent à 3,8 M€ (stables) : 3 M€ au titre du fonds de rémunération du personnel de demi-pension des collèves et 0,6 M€ de remboursement de la région Ile-de-France pour les lycées internationaux.

C04 Soutien au sport

Les dispositifs d'aide aux partenaires sportifs du Département sont reconduits à l'identique de 2017 avec 2,1 M€ prévus au BP 2018 et se répartissent de la manière suivante :

- conventions de partenariat sportif : 0,7 M€ en faveur des comités départementaux de sport fédéral et scolaire ;
- aides annuelles de fonctionnement : 0,8 M€ en faveur des associations de sport fédéral et scolaire, dont 0,7 M€ de subventions aux associations de sport fédéral et 0,1 M€ aux associations de sport scolaire ;
- développement de la pratique sportive : 0,5 M€ pour les subventions de fonctionnement aux associations pour la pratique de sports de haut niveau et amateur.

C05 Culture et patrimoine

En 2018, le Département consacrera 4,9 M€ aux actions culturelles et à la valorisation du patrimoine, soit - 0,1 M€ (- 2,1 %) par rapport aux crédits ouverts 2017.

Concernant les archives départementales, 0,4 M€ sont prévus au BP 2018, soit - 0,1 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, baisse correspondant au transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement des dépenses liées à la numérisation des archives.

Les dépenses prévues au BP 2018 concernent :

- l'accès aux collections pour 0,2 M€ (stable), correspondant à l'évolution du site internet des archives et la montée en charge de la mise en ligne des documents numérisés ;
- les opérations liées au traitement archivistique des collections pour 0,1 M€ ;
- les opérations de valorisation des archives (médiation culturelle) pour 0,1 M€ (stable).

Les crédits inscrits en faveur du développement culturel sont prévus à hauteur de 1,9 M€, en hausse de + 0,1 M€ (+ 7,7 %) par rapport aux crédits ouverts 2017 :

- en matière de lecture publique, les crédits 2018 sont proposés à hauteur de 0,4 M€, soit une augmentation de + 0,2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017. Cette hausse s'explique par le nouvel appel à projet Incitalire voté en séance du 30 juin 2017 (+ 0,1 M€), les crédits culturels prévus pour les territoires d'action départementale (+ 0,1 M€), ainsi que le maintien des crédits dédiés pour le développement des ressources des petites bibliothèques (0,2 M€) ;
- les crédits prévus pour le soutien à l'éducation culturelle s'élèvent à 0,4 M€, en augmentation de + 0,3 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017. L'augmentation s'explique par la mise en œuvre de l'appel à projet « itinérance » (voté en séance du 30 juin 2017) pour 0,3 M€, et la mise en œuvre de l'appel à projets d'éducation artistique et culturelle en direction des écoles de musique pour 0,2 M€ (+ 0,1 M€) ;
- l'aide aux équipements structurants à rayonnement départemental (1 M€) est en baisse de - 0,2 M€ par rapport à 2017. La baisse correspond à la dernière année d'exécution de ce dispositif qui avait été conçu de manière dégressive sur trois ans ;
- l'aide à la création de réseaux innovants (0,2 M€) est en baisse de - 0,2 M€.

Les autres dépenses culturelles 2018 porteront sur :

- la subvention d'équilibre au Musée Maurice Denis qui s'élèvera à 2 M€, en hausse de + 0,2 M€ (+ 9,9 %) par rapport aux crédits ouverts 2017, en lien avec la migration de la totalité des collections du Musée (4 800 œuvres), vers de nouveaux locaux de réserves externalisées. Deux transferts sont

en effet prévus en 2018 afin de rénover l'atelier de l'artiste et de réaliser les travaux de rénovation du bâtiment principal ;

- la subvention de contribution au service archéologie de l'établissement public interdépartemental (0,1 M€) ;
- les dépenses bâtimentaires (0,5 M€, maintenues au niveau de 2017), concernant majoritairement la maintenance et les fluides du bâtiment des archives.

C06 SDIS et Gendarmerie

67,8 M€ seront consacrés au SDIS et aux gendarmeries en 2018, ce qui est identique aux crédits ouverts 2017 :

- la participation du Département au fonctionnement du SDIS est reconduite au niveau de 2017 avec 66,8 M€ (stable) ;
- la gestion du patrimoine immobilier des gendarmeries et l'entretien de leurs bâtiments et espaces verts est prévue à hauteur de 0,8 M€ (+ 0,1 M€).

C07 Communication externe

Les dépenses visant à informer les Yvelinois sur l'action du Département sont prévues à hauteur de 1,3 M€ au BP 2018, stables par rapport aux crédits ouverts 2017.

- le poste de dépenses le plus important concerne le magazine départemental prévu en 2018 à hauteur de 0,9 M€, comme en 2017 ;
- les dépenses liées au développement des medias (maintenance et développement sites Web, Intranet...) sont prévues à hauteur de 0,2 M€, en hausse de + 0,1 M€ ;
- les dépenses visant une meilleure visibilité du Département (écrans plasma, signalétique, outils de présentation du Département) sont reconduites à hauteur des crédits ouverts 2017, soit 0,1 M€.

2.2.4. Mission D – Gestion publique départementale

Politique - en M€	Crédits ouverts 2017	BP 2018	Ecart BP 18 vs CO 17	Variation %
D01 Charges annexes liées à la gestion des Ressources humaines	8,1	8,8	0,7	8,1 %
D02 Systèmes d'information (hors collègues)	8,5	7,6	-0,9	-10,6 %
D03 Moyens de fonctionnement	14,9	18,1	3,3	22,0 %
D04 Ressources financières	59,2	62,6	3,4	5,7 %
Dont péréquation	43,8	49,8	6,0	13,6 %
Dont intérêts de la dette	7,3	7,1	-0,1	-1,9 %
Dont autres dépenses	8,1	5,7	-2,4	-29,8 %
D05 Gouvernance Assemblée	0,6	0,5	-0,1	-9,3 %
TOTAL MISSION D	91,3	97,7	6,4	7,0 %
Masse salariale	38,9	43,1	4,2	10,8 %
TOTAL MISSION D avec MS	130,3	140,8	10,6	8,1 %

Les dépenses de personnel ont été présentées dans chacune des missions précédentes. Une vision consolidée de la masse salariale figure ci-après en D01.

La mission D concerne plus spécifiquement les fonctions supports (Direction des ressources humaines, Direction des finances, Direction des systèmes d'information, Direction des affaires juridiques et de la commande publique, Direction de l'ingénierie foncière et immobilière...) et les services assurant le fonctionnement de l'Assemblée Départementale (Cabinet, Direction Générale des Services, élus, groupes politiques). Les dépenses de personnel de la mission D s'élèvent à 43,1 M€ en 2018 et sont en augmentation par rapport aux CO 2017 de + 4,2 M€.

Cette augmentation est liée :

- à des changements de périmètre avec la mise à disposition de personnels qui émargent désormais sur la mission D. Cela concerne principalement les agents de la voirie qui ont été transférés à l'EPI en avril 2017 dont la masse salariale était imputée en mission A et désormais en mission D ;
- à la professionnalisation et au renforcement des expertises métiers des directions supports en particulier à la DSI (projets de modernisation des systèmes d'information et de dématérialisation des process), à la DIFI (PPI collègues ambitieux, reprise en gestion directe des contrats de fluides et de maintenance des collègues) et à la Direction des finances (renforcement du contrôle de gestion) ;
- au regroupement et à la mutualisation des fonctions et des équipes comptables et budgétaires au sein de la Direction des Finances.

D01 Ressources humaines

Les charges annexes de personnel (couverture médicale, sociale et des risques professionnels des agents, emploi, formation et frais de déplacement) s'élèvent à 8,8 M€ et augmentent de + 0,7 M€, avec notamment :

- 4,6 M€ de dépenses 2018 relatives à la couverture sociale des agents départementaux en hausse de + 0,3 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, avec la mise en place de la mutuelle en année pleine (0,4 M€), les chèques restaurants (2,6 M€), l'inscription de crédits supplémentaires pour la participation de l'employeur aux repas liée à la création du nouveau site départemental à Guyancourt centralisant environ 700 agents (0,2 M€) et la participation au CNAS (0,8 M€) ;
- 1 M€ est consacré à la formation (+ 0,13 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 soit + 13 %) ;
- 1 M€ à la couverture médicale et aux accidents du travail (stable par rapport à 2017) ;
- les frais de déplacements professionnels s'élèvent à 0,8 M€ en 2018 en hausse de 0,1 M€ pour prendre en compte les déplacements supplémentaires avec le nouveau site de Guyancourt ;
- 0,5 M€ est consacré à l'emploi intérimaire pour pallier les absences du personnel de restauration des collègues (en diminution de 15 % par rapport aux crédits ouverts 2017) ;
- 0,13 M€ à la communication interne.

Vision consolidée de la masse salariale du Département au budget principal :

Détails masse salariale	Crédits ouverts 2017	BP 2018	Ecart BP 18 vs CO 17	Variation %
Masse salariale hors Ass Fam et CUI	160,2	165,2	5,0	3,1 %
Dont Mission A	10,0	8,6	-1,5	-14,4 %
Dont Mission B	70,7	73,8	3,2	4,5 %
Dont Mission C	40,5	39,6	-0,9	-2,2 %
Dont Mission D	38,9	43,1	4,2	10,8 %
Masse salariale Ass Fam	13,0	14,3	1,3	10,4 %
Masse salariale CUI	5,3	5,0	-0,3	-4,9 %
TOTAL MASSE SALARIALE	178,4	184,6	6,1	3,4 %

Sur l'ensemble de la collectivité, **les dépenses relatives aux traitements et charges (masse salariale) augmentent de + 6 M€ (+ 3,4 %)** avec :

- une hausse de la masse salariale des assistants familiaux de +1,3 M€ pour atteindre 14,3 M€ en 2018, illustrant la politique de développement du placement des enfants en familles d'accueil plutôt qu'en établissements : il est prévu de remplacer 25 assistants familiaux et d'en embaucher 10 supplémentaires (198 assistants familiaux en décembre 2017 pour 208 en décembre 2018) ;
- la poursuite de l'embauche de CUI par le Département avec une enveloppe de 5 M€ identique à 2017. Le Conseil départemental souhaite en effet maintenir un dispositif de contrats aidés dont les modalités sont à l'étude en partenariat avec l'Etat ;
- un effet prix (+ 3 M€) lié au Glissement Vieillesse Technicité (avancement de grade et d'échelon, RIFSEEP...) dont le taux moyen, toutes catégories confondues, est en moyenne de + 1,8 % ;
- un effet volume (+ 2 M€) relatif aux moyens humains supplémentaires, en année pleine, consacrés aux Territoires d'Action Départementale ainsi qu'au renfort de l'ingénierie et de l'expertise à destination du développement territorial (Direction du développement) et de la modernisation des moyens et outils de la collectivité (DIFI, DSI, DF comme indiqué précédemment).

Des recettes sont prévues à hauteur de 6,9 M€ au BP 18 sur cette politique en hausse de + 0,5 M€ (+ 7,5 %) par rapport aux crédits ouverts 2017 et correspondant pour 5,3 M€ à des recettes de FSE, de remboursement de mise à disposition d'agent et d'aides de l'Etat pour les contrats aidés et pour 1,1 M€ à la participation des agents aux chèques restaurants.

D02 Systèmes d'information

Les dépenses de fonctionnement informatiques 2018 s'élèvent à 7,6 M€, soit une diminution de - 0,9 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 (- 11 %) :

- 4,2 M€ sont consacrés au fonctionnement du matériel informatique, aux télécommunications et à l'infrastructure réseau ;
- 3,4 M€ sont dédiés à la maintenance des logiciels métiers.

En terme d'infrastructure, on constate une diminution des crédits à hauteur de - 0,6 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 :

- les crédits informatiques dédiés au nouveau site de Guyancourt ont été imputés en politique D03 ;
- des économies en frais de téléphonie (filaire et haut débit) sont proposées au profit du développement de la téléphonie mobile ;
- la politique de rationalisation des moyens d'impression permet une diminution des dépenses en matière de consommables informatiques et location/maintenance des copieurs.

La modernisation des systèmes d'information et plus particulièrement le développement des projets de dématérialisation entraîne, dès 2018 des frais de fonctionnement moindres en prestations de numérisation et d'assistance à la mise en place des actions (- 0,2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017).

En 2018, 0,3 M€ de recettes est prévu correspondant à des remboursements de frais par la MDPH et Yvelines Numériques.

D03 Moyens de fonctionnement

Les dépenses 2018 relatives aux frais généraux pour le fonctionnement des services départementaux (carburants, combustibles, assurances, ...) s'élèvent à 18,1 M€ et sont en augmentation de + 3,3 M€ par rapport aux CO 2017 (+ 22 %) :

- 8,2 M€ portent sur les dépenses de fonctionnement des bâtiments : eau, électricité, gaz, chauffage, nettoyage ;
- 3,9 M€ sont consacrés aux dépenses de fonctionnement du site des Mureaux : 1,8 M€ pour le fonctionnement des bâtiments (fluides, nettoyage, espaces verts...) et 1,9 M€ de dépenses d'exploitation liées aux prestations délivrées par le Campus (location de salles, hébergement, restauration) qui feront l'objet de recettes en contrepartie. D'autre part, il est proposé une mise à jour de la grille tarifaire du Campus votée lors de la séance du 30 juin 2017 ;
- 2,1 M€ sont dédiés aux moyens généraux dont 1,5 M€ pour les moyens de fonctionnement courant des services (fournitures, petit matériel, papier, frais d'impression, gardiennage...) ;
- 2,1 M€ pour la flotte automobile notamment le carburant ;
- 1 M€ pour les dépenses d'assurance et 0,5 M€ pour les prestations juridiques.

La variation 2017-2018 s'explique, notamment, par :

- l'inscription de crédits au BP 2018 dédiés à l'entretien, la maintenance et les charges locatives du nouveau site départemental de Guyancourt (+ 2,2 M€) ;
- le financement des moyens de fonctionnement du site du Campus des Mureaux (+ 0,6 M€) qui sera géré via une structure juridique autonome courant 2018 ;
- le transfert en mission D de l'entretien de l'ensemble des parcs de véhicules (légers et engins de voirie) initialement inscrite en mission A (+ 0,5 M€).

1,4 M€ de recettes est inscrit au BP 2018 correspondant principalement aux loyers perçus par la Département.

D04 Ressources financières

62,6 M€ sont consacrés aux « dépenses financières » de la collectivité (+ 3,4 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 soit + 5,7 %) :

- la péréquation s'élève à 49,8 M€, soit une hausse de + 6 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 (+ 14 %) ;
- les intérêts de la dette sont stables : 7,1 M€ en 2018 soit - 1,9 % ;
- les autres dépenses diminuent pour atteindre 5,7 M€ soit - 2,4 M€ (- 30 %) par rapport aux crédits ouverts 2017.

En recettes sont inscrits les crédits liés à la fiscalité et aux recettes d'exploitation dont l'explication figure en première partie du présent rapport.

D05 Gouvernance des politiques

Les crédits du BP 2018 dédiés à cette politique portent sur les dépenses de fonctionnement de l'Assemblée Départementale et du Cabinet. Elles s'élèvent à 0,5 M€, soit - 0,1 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 (- 9 %).

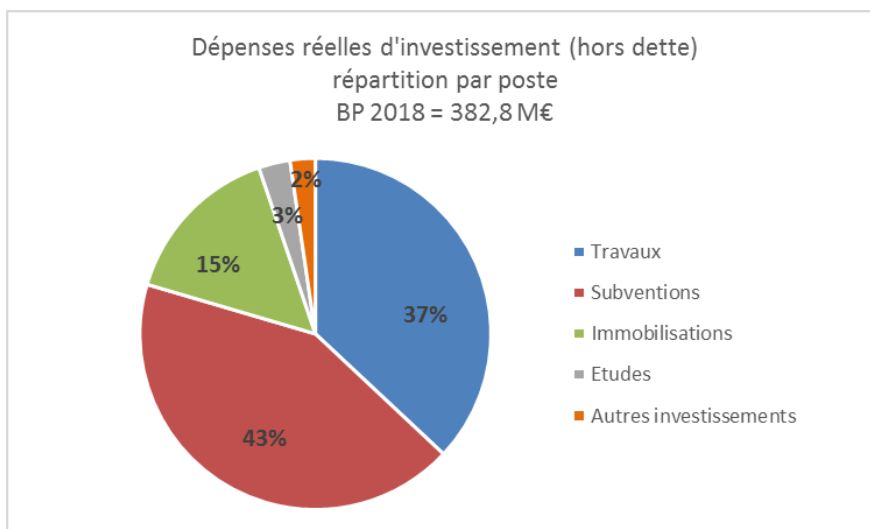
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1. Dépenses d'investissement 2017 (crédits de paiement)

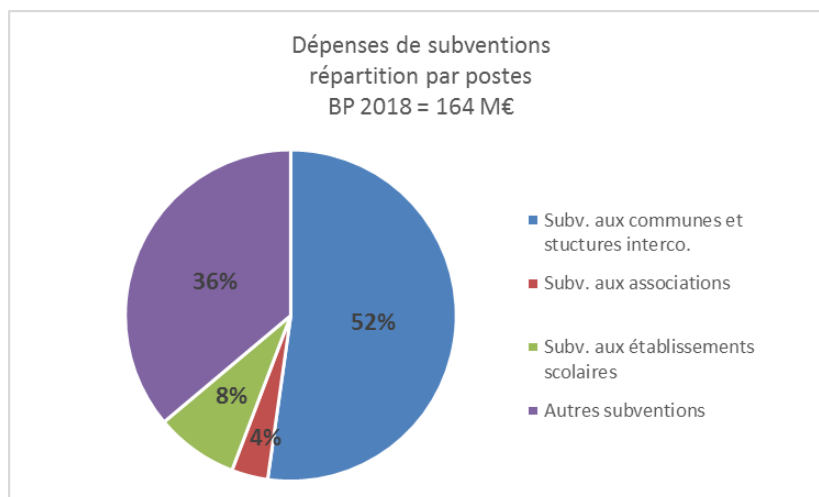
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 407,4 M€ dont 382,8 M€ hors capital (214 M€ de dépenses d'équipement direct et 163,8 M€ de subventions d'équipement versées).

M€	CO 2017	BP 2018	BP 2018 vs CO 2017	variation %
Dépenses d'équipement	355,7	377,8	22,1	6,2 %
<i>Dont Dépenses directes d'équipement</i>	175,6	214,0	38,4	21,9 %
<i>Dont Subventions d'équipement versées</i>	180,1	163,8	-16,3	-9,1 %
Opérations pour cpte de tiers	0,3	0,8	0,5	174,0 %
Autres dépenses d'investissement	34,7	4,2	-30,5	-87,9 %
Dépenses d'investissement hors dette	390,7	382,8	-7,9	-2,0 %

Les dépenses d'investissement du Département concernent à la fois la maîtrise d'ouvrage ou le soutien financier à des projets d'intérêt départemental, et l'accompagnement des acteurs locaux dans leur politique de développement.



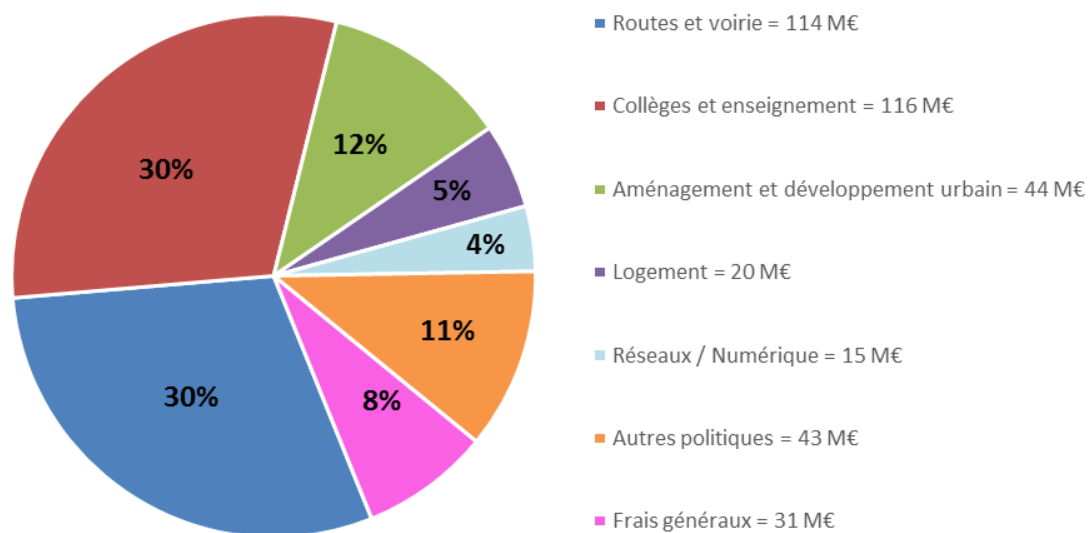
Les versements de subventions et dépenses consacrées aux travaux représentent la plus grande proportion des dépenses d'investissement du Département. Au titre de 2018, la part consacrée aux subventions sera de 4 points supérieure à l'année 2017. Ces dépenses de subventions se répartissent ainsi :



Les autres subventions concernent les subventions versées à l'Etat, aux opérateurs de réseaux (SNCF, STIF) versées dans le cadre des Contrats de plan Etat-Région pour les volets routiers et transports ainsi que la participation du Département au projet EOLE.

Décomposition dépenses réelles d'investissement (hors dette)

Hyp. 2018 = 382,8 M€



La part des dépenses consacrée aux principales compétences départementales, que sont les routes et les collèges, représente 60 % des dépenses d'investissement globales. L'aménagement et le développement du territoire arrive en 3^{ème} position en hausse par rapport à l'année 2017 (12 % des dépenses (44 M€) vs 6 % en 2017 (18,5 M€)).

Dépenses d'investissement par missions :

Dépenses d'investissement par mission hors reprise du résultat (en M€)

Mission - en M€	Crédits ouverts 2017	BP 2018	Ecart BP 18 vs CO 17	Variation %
A- Développement et attractivité territoriale	220,0	206,0	-14,0	-6,4 %
B- Solidarité et action sociale	13,6	11,6	-1,9	-14,2 %
C- Education, formation, jeunesse, culture et sport	88,6	134,8	46,2	52,2 %
D- Gestion publique départementale (hors résultat)	89,1	54,9	-34,2	-38,3 %
TOTAL	411,2	407,4	-3,9	-0,9 %

3.1.1. Mission A – Développement et attractivité territoriale

Politique - en M€	Crédits ouverts 2017	BP 2018	Ecart BP 18 vs CO 17	Variation %
A01 Attractivité des territoires	10,6	16,0	5,4	50,8 %
A02 Solidarité territoriale	11,1	16,5	5,4	48,8 %
A03 Mobilité durable	121,4	113,8	-7,6	-6,3 %
A04 Environnement	14,8	12,0	-2,8	-19,2 %
A05 Logements	35,4	20,1	-15,3	-43,2 %
A06 Attractivité économique	26,7	27,2	0,5	1,9 %
A07 Rayonnement local	0,0	0,5	0,5	ns
TOTAL MISSION A	220,0	206,0	-14,0	-6,4 %

Les crédits d'investissement consacrés à la mission A au BP 2018 s'élèvent à 206 M€, soit une diminution de - 14 M€ et - 6,4 % par rapport aux crédits ouverts 2017. Ils représentent plus de la moitié du budget départemental d'investissement dont une grande partie est consacrée à la mobilité (infrastructures routières et transports en commun). La diminution constatée entre le BP 2018 et les crédits ouverts 2017 porte essentiellement sur le fonds AFDEY (- 20 M€) qui sera abondé en 2018 à hauteur de 10 M€ contre 30 M€ en 2017.

A01 Attractivité des territoires

Le Département prévoit de consacrer 16 M€ à cette politique, avec une hausse de + 5,4 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017. Cela comprend :

- 10 M€ (+ 8,2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017) pour les nouveaux Contrats Yvelines Territoires destinés à soutenir les projets structurants des communes et EPCI de + 25 000 habitants ;
- 2,8 M€ (+ 0,1 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017) pour les contrats de renouvellement urbain ;
- 1,6 M€ (- 1,7 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017) pour les opérations du contrat de développement équilibré des Yvelines (CDEY) de l'opération d'intérêt national Seine-Aval avec les recyclages fonciers de l'écopôle de Triel pour 0,5 M€, de la ZAC de Carrières-sous-Poissy pour 0,5 M€, de la ZAC de Mantes Université pour 0,3 M€ et de la ZAC de Bonnières pour 0,3 M€ ;
- 1,6 M€ pour l'POIN Paris-Saclay (- 1,2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017), comprenant l'aménagement du pôle multimodal de la gare des Chantiers pour 0,8 M€ et l'aménagement de la route de Buc pour 0,8 M€.

A02 Solidarité territoriale

Le Département prévoit de consacrer 16,5 M€ pour l'aide aux communes (essentiellement de moins de 25 000 habitants) au BP 2018, soit + 5,4 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, avec les dispositifs suivants :

- 7 M€ pour les contrats départementaux (soit - 1 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017) et 4,7 M€ pour le nouveau dispositif « Départemental Equipement 2017-2019 » se substituant aux contrats

départementaux. Cela représente une aide supplémentaire de 3,6 M€ pour les communes dont la population est comprise entre 2 000 et 25 000 habitants ;

- 1,3 M€ pour les contrats ruraux (soit - 0,3 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017) ;
- le maintien d'une aide de 0,6 M€ pour le fonds de soutien d'urgence aux communes rurales ;
- 3 M€ d'aides pour des études d'urbanisme et de stratégie de développement économique (notamment lié au site de Satory), soit une hausse de + 2,2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017.

Les autres aides départementales aux communes figurent par ailleurs dans les politiques A03, A04 et A05 (voirie, environnement, logement).

A03 Mobilité durable

Cette politique mobilise **près du tiers du budget d'investissement départemental avec 113,8 M€** de dépenses prévues au BP 2018 (- 7,6 M€ et - 6,3 % par rapport aux crédits ouverts 2017). Elle comprend :

- **61,1 M€ concernant l'entretien et la modernisation de la voirie départementale** (- 11,7 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017), avec :
 - 9,2 M€ d'aides aux communes pour la remise en état de la voirie communale (- 0,8 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017) ;
 - 16 M€ liés au programme récurrent d'entretien des RD (crédits stables) ;
 - 35,9 M€ consacrés aux opérations routières importantes (- 10,9 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 compte tenu des décalages dans la réalisation des opérations), dont les principales concernent :
 - la RD 121 voie nouvelle de Sartrouville-Montesson (15 M€) ;
 - le doublement de la RD 30 à Plaisir (10,9 M€) ;
 - la déviation de la RD 307 à Saint-Nom-La Bretèche (2 M€) ;
 - la déviation de la RD 154 Verneuil-Vernouillet (1,6 M€) ;
 - le pont RD 30 à Achères (0,9 M€).

Ces projets font l'objet de recettes, notamment de la Région, estimées à 14,1 M€ au BP 2018.

- **51 M€ pour les grandes infrastructures de transports en commun** (+ 3,8 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017) avec notamment EOLE (29,5 M€), le Tram 13 express (18,2 M€), le solde du tramway T6 (0,2 M€) et du pôle d'échanges multimodal de Versailles (0,3 M€) ;
- 0,8 M€ pour le matériel des centres d'exploitation routiers (crédits stables) et 0,9 M€ pour leur entretien (soit + 0,3 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017).

A04 Environnement

Les crédits consacrés à la politique environnementale s'élèvent à 12 M€ au BP 2018, soit - 2,8 M€ et - 19 % par rapport aux crédits ouverts 2017.

- 7,8 M€ sont consacrés au patrimoine hydraulique (- 1,6 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 compte tenu de la fin des contrats eau), dont :
 - 4,5 M€ dédiés au schéma départemental de l'eau qui se substitue aux contrats eau (reliquat de 0,3 M€) ;
 - 1,2 M€ pour la valorisation des berges de Seine (Digue de Montesson) ;
 - 1,8 M€ pour le nouvel appel à projets en vallée de Seine.
- 2,9 M€ sont consacrés aux espaces naturels, soit une baisse de - 1,5 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, compte tenu de l'achèvement du parc du peuple de l'herbe (- 0,6 M€), de la fin de la convention ONF concernant l'entretien des forêts domaniales (0,3 M€, soit - 0,3 M€), de la reprise par la région de la gestion des parcs naturels régionaux (0,8 M€, soit - 0,5 M€). Ce budget comprend également 0,3 M€ d'aides aux communes pour des projets d'aménagement des ENS (soit + 0,2 M€), des acquisitions d'ENS (0,3 M€) pour 10 à 25 ha (Plaine de Montesson, coteaux des Crespières...), la subvention d'investissement à l'Agence des Espaces Verts (0,2 M€) ainsi que des études liées aux ENS (0,2 M€).

- 0,4 M€ sont dédiés aux mesures compensatoires dont la gestion sera confiée au futur GIP dont la création est prévue début 2018 ;
- 0,4 M€ pour les dernières aides aux communes pour la résorption des préfabriqués scolaires ;
- 0,4 M€ pour le plan de prévention des risques technologiques (raffinerie de Coignières).

A05 Logements

20,1 M€ ont été affectés à la politique d'investissement en faveur du logement, en diminution de - 15,3 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017.

Ces variations s'expliquent par le fonds d'anticipation foncière pour un développement équilibré des Yvelines (AFDEY) : un versement de 10 M€ est inscrit au BP 2018 alors que 30 M€ ont été versés en 2017.

Hors AFDEY, le Département prévoit un investissement de 10,1 M€ sur le logement, soit + 4,7 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, avec :

- 5 M€ pour les conventions PRIOR (+ 4,2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017), ainsi que 0,6 M€ pour l'AMO en charge de ce dispositif (analyse détaillée de chaque projet) ;
- 2,2 M€ aux logements spécifiques (résidences sociales, étudiantes) (crédits stables) ;
- 2,1 M€ à la réhabilitation de l'habitat des particuliers, soit + 0,7 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 compte tenu du projet d'extension du dispositif « Habiter Mieux » à une cible plus large de propriétaires (classe moyenne) ;
- 0,2 M€ dédiés au dispositif Ruralogy (soutien du logement social en zone rurale).

A06 Attractivité économique

Le Département consacre 27,1 M€ à la politique d'attractivité économique au BP 2018, soit + 0,5 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, ce qui comprend :

- 6,5 M€ pour le haut débit, comprenant l'extension des réseaux pour 3,4 M€, le fonds de concours pour le SMO pour 2,4 M€, et le plan numérique des sites départementaux pour 0,7 M€ ;
- 8,9 M€ pour la mise en place de la vidéoprotection
- 6,1 M€ au titre du développement économique (-1,7 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017) dont 5,7 M€ liés aux projets d'implantation économique (comme VEDECOM par exemple) et 0,4 M€ pour l'aide à l'innovation ;
- 3 M€ pour le nouvel appel à projets pour le soutien à l'offre santé (acquisitions terrains, travaux, avances aux collectivités) ;
- 0,5 M€ dédiés aux zones d'activité ;
- 0,4 M€ consacrés à l'agriculture ;
- 1,5 M€ pour le développement du tourisme.

A07 Rayonnement local

Des crédits de 0,5 M€ sont inscrits au BP 2018 pour couvrir les dépenses d'investissement liées aux championnats de France de cyclisme sur routes organisé par le département en juin 2018 (remise en état de la voirie).

3.1.2. Mission B – Solidarité et action sociale

Politique - en M€	Crédits ouverts 2017	BP 2018	Ecart BP 18 vs CO 17	Variation %
B01 Sites territorialisés : PAT, MDPH, TAD	5,9	6,6	0,7	11,0 %
B02 Personnes âgées	4,3	2,6	-1,8	-40,8 %
B03 Personnes handicapées	0,8	1,2	0,4	45,2 %
B06 PMI et santé	0,5	0,4	-0,1	-13,0 %
B05 Aide sociale à l'enfance	0,0	0,0	0,0	0,0 %
B07 RSA et insertion	0,4	0,4	0,0	0,0 %
B08 Coopération internationale	1,6	0,5	-1,1	-70,1 %
TOTAL MISSION B	13,6	11,6	-1,9	-14,2 %

B01 Sites territorialisés

6,6 M€ seront consacrés à cette politique, soit une hausse de 0,7 M€ avec :

- d'une part, la réhabilitation et la construction des services sociaux territorialisés pour 4,9 M€. Il s'agit principalement de la poursuite des travaux sur le site du Plateau des Indes de Sartrouville (0,9 M€), le lancement de la construction rue de la Constituante à Sartrouville (0,7 M€) et de la Maison Départementale des Yvelines de Trappes (0,7 M€). Les opérations de réhabilitation et de restructuration des autres sites sont estimés à 0,6 M€. Il est également prévu un schéma directeur immobilier pour les bâtiments sociaux avec l'acquisition de locaux estimée à 2 M€ en 2018 à St Cyr, Guyancourt, Les Mureaux et Rambouillet.
- d'autre part, le maintien et l'exploitation des locaux des services sociaux territorialisés pour 1,7 M€ (+0,2 M€ par rapport à 2017) dont l'essentiel doit être consacré à des travaux d'aménagements et d'installation dans les bâtiments sociaux.

B02 Personnes âgées

Le Département va consacrer 2,6 M€ de subventions d'investissement aux établissements accueillant des personnes âgées. Il s'agit principalement de subventions pour :

- l'extension de l'EHPAD Isatis de Vernouillet passant de 69 à 95 lits (0,7 M€) ;
- la construction de l'EHPAD Léopold Bellan de Montesson d'une capacité de 84 lits (0,6 M€) ;
- la restructuration de 145 lits de l'EHPAD Richard à Conflans Ste Honorine (0,6 M€) ;
- la construction d'un EHPAD de 100 lits à Buc (0,4 M€) ;
- la création d'un lieu de vie de 24 places à Flins-sur-Seine (0,1 M€).

B03 Personnes handicapées

Le Département va consacrer 1,2 M€ de subventions pour la construction et l'équipement d'établissements accueillant des personnes handicapées. Il s'agit de subventions pour :

- la reconstruction du foyer d'hébergement et du foyer de vie Handi Val-de-Seine à Hardricourt pour une capacité de 58 places (0,4 M€) ;
- la transformation de 21 places de foyer d'hébergement en foyer de vie au sein de l'Arche d'Aigrefoin de Saint-Rémy-lès-Chevreuse (0,4 M€) ;
- la restructuration de 24 places du foyer de vie du Bois Mesnuls de Maule (0,2 M€) ;
- la restructuration du foyer de vie de Versailles (0,2 M€).

B06 PMI

Le Département prévoit de consacrer 0,3 M€ dans le cadre de travaux de réhabilitation et de sécurité des foyers départementaux et de l'IFSY ainsi que 0,1 M€ de subvention d'investissement aux maisons d'enfants à caractère social (MECS).

B07 RSA et insertion

Le Département entend soutenir l'action d'ActivitY² à hauteur de 0,4 M€ afin de développer le financement d'outils de production favorisant une plus grande autonomie des structures d'insertion comme l'acquisition de véhicules, d'ordinateurs, de matériels forestier ou d'outils portatifs thermiques.

B08 Coopération internationale

0,5 M€ de subventions d'investissement sont prévus pour soutenir les actions du groupement d'intérêt public Yvelines coopération internationale et développement (YCID) dans le cadre de la coopération décentralisée.

3.1.3. Mission C – Education, formation, jeunesse, culture et sport

Politique - en M€	Crédits ouverts 2017	BP 2018	Ecart BP 18 vs CO 17	Variation %
C01 Modes de garde	0,6	0,4	-0,2	-27,3 %
C03 Collèges et enseignement	74,9	115,6	40,7	54,4 %
C04 Sport	4,5	3,6	-0,9	-18,9 %
C05 Culture et patrimoine	4,5	7,6	3,0	66,6 %
C06 SDIS et gendarmeries	4,0	7,5	3,5	87,9 %
C07 Communication externe	0,1	0,1	0,0	-19,8 %
TOTAL MISSION C	88,6	134,8	46,2	52,2 %

Les dépenses d'investissement prévues en 2018 pour cette mission s'élèvent à 134,8 M€, soit + 46,2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017.

Cette augmentation est majoritairement liée aux opérations lourdes prévues dans les deux cités scolaires internationales et à la construction du collège innovant de Mantes-La-Jolie.

C01 Mode de garde

Les crédits consacrés aux subventions d'investissement pour la création de places en crèche et en haltes garderies sont prévus en 2018 à hauteur de 0,4 M€ (- 0,2 M€).

C03 Collèges et enseignement

Les dépenses consacrées à cette politique s'élèvent à 115,6 M€ soit + 40,7 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017.

Collèges et lycées internationaux publics yvelinois (116 établissements)

- Constructions, réhabilitations et entretien des collèges : 93,7 M€ sont prévus au BP 2018, soit une augmentation de + 37,5 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 :
 - 61,3 M€ au titre du PPI 2010-2016 des collèges (+ 17 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017), incluant notamment 34 M€ de crédits dédiés au lycée international de Saint-Germain-en-Laye, 17,5 M€ pour le Lycée franco-allemand de Buc, 4 M€ pour le collège de Bréval, 3,3 M€ pour celui de Magnanville ;
 - 25,7 M€ au titre du PPI 2017-2021 (+ 19,9 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017), incluant la construction du collège de Mantes (6,3 M€), la première phase du plan de sécurisation des collèges (4,5 M€) et une vingtaine de réhabilitations légères (<1 M€). **Une délégation de maîtrise d'ouvrage permettra d'absorber cette augmentation importante d'opérations de constructions/réhabilitations à venir dans ce PPI.**
 - 6,5 M€ pour les interventions courantes d'entretien des bâtiments (+ 0,5 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017).

- Dotations d'investissement : 4,2 M€ seront consacrés pour l'équipement en mobilier et en matériel des collèges publics et lycées internationaux en 2018, soit - 0,5 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 :
 - 2,7 M€ (- 0,2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017) pour le renouvellement du matériel et du mobilier des collèges (2 M€), les subventions complémentaires liées aux opérations lourdes de réhabilitation et travaux demi-pension inscrits au PPI (0,2 M€), et pour les travaux de maintenance (0,5 M€) visant à satisfaire les urgences éventuelles des établissements en complément des travaux effectués sous maîtrise d'ouvrage ;
 - 1,3 M€ de contribution à la Région (- 0,2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017) pour les investissements annuels dans les deux cités scolaires Hoche à Versailles et Le Corbusier à Poissy (0,3 M€) et pour la rénovation lourde du lycée Le Corbusier à Poissy (1 M€).

- Plan numérique des collèges : 8,5 M€ seront consacrés aux collèges publics et lycées internationaux en 2018, soit + 0,6 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, dont notamment 4 M€ pour l'acquisition de matériel informatique spécifique (tablettes numériques), 2 M€ pour l'acquisition de micro-ordinateurs, 1 M€ pour l'acquisition de serveurs, et 0,5 M€ pour l'acquisition de logiciels métiers.
Ces dépenses ne sont pas portées directement par le Département mais sont gérées par Yvelines Numérique.

Collèges privés sous contrat d'association (23 établissements)

4,2 M€ seront consacrés en 2018 aux dépenses d'investissement des collèges privés yvelinois, en augmentation de + 0,3 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, dont 1,3 M€ pour leur équipement informatique et 2,9 M€ pour leurs travaux.

Enseignement supérieur

4,9 M€ seront consacrés aux dépenses d'investissement en faveur de l'enseignement supérieur, + 2,8 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, dont notamment 1,4 M€ pour l'implantation de l'ENSAD dans les Grandes Ecuries de Versailles, et 3,5 M€ pour l'internat d'excellence de Saint-Germain-en-Laye.

C04 Soutien au sport

Les dépenses d'investissement pour le soutien au sport sont prévus en 2018 à hauteur de 3,6 M€, en baisse de - 0,9 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017.

Ces dépenses concernent principalement la participation du Département aux équipements communaux mis à disposition des 78 000 collégiens yvelinois pour la pratique du sport (terrains synthétiques, gymnases, pistes d'athlétisme, plateaux EPS/multisport).

C05 Culture et patrimoine

Les crédits d'investissement consacrés à la politique culture et patrimoine sont prévus au BP 2018 à hauteur de 7,6 M€, en hausse de + 3 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 :

- 3,4 M€ seront consacrés à la rénovation des bâtiments culturels en 2018, en hausse de + 3,1 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 :
 - 2,7 M€ sont proposés pour les travaux de rénovation et de mise en accessibilité du bâtiment principal du musée Maurice Denis ;
 - 0,4 M€ sont prévus pour les travaux du château de la Madeleine, dont 0,2 M€ pour l'acquisition de terrains nus ;
 - 0,2 M€ seront consacrés aux travaux d'aménagement des bâtiments des archives.

- 2,9 M€ seront consacrés à la sauvegarde du patrimoine historique en 2018, désormais sous le pilotage de l'agence IngenierY' (soit + 0,9 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017), et répartis comme suit :
 - restauration du patrimoine historique : 1,7 M€ ;
 - subventions aux communes pour les travaux relatifs aux monuments historiques et objets mobiliers : 0,7 M€ ;
 - nouveau dispositif pour l'entretien du patrimoine rural (communes de moins de 25 000 habitants adhérentes à IngenierY' : 0,5 M€.

- 0,6 M€ sont prévus pour la subvention d'équilibre en investissement du musée Maurice Denis, qui augmente de + 0,5 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017. Cette augmentation de la subvention d'équilibre s'explique par l'inscription au BP 2018 du musée de nouvelles dépenses en matière d'équipement informatique (0,3 M€) pour l'acquisition d'une solution logicielle métier visant à sécuriser et faciliter la gestion et la diffusion des collections et des ressources documentaires, et pour l'acquisition de matériel informatique, de vidéosurveillance et de téléphonie interne (0,1 M€). D'autre part, 0,1 M€ est également prévu pour l'acquisition des équipements de stockage des œuvres et appareils de manutention nécessaires aux nouveaux locaux de réserves externalisés, dans le but de mettre en sécurité les œuvres pendant la période des travaux de rénovation du musée.

- 0,4 M€ seront consacrés aux archives départementales en 2018, soit - 0,6 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017, dont :
 - 0,2 M€ pour la numérisation des collections des Archives (transférés de la section de fonctionnement en section d'investissement) ;
 - 0,1 M€ pour des travaux de restauration d'archives.

- 0,3 M€ seront consacrés au développement culturel en 2018, en baisse de - 0,9 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017.
 - 0,2 M€ d'aides aux communes pour l'acquisition d'équipements informatiques et numériques permettant d'améliorer la diffusion de l'offre culturelle ;
 - 0,1 M€ d'aides à la requalification des équipements culturels s'inscrivant dans un projet de réseau territorial, nouveau dispositif 2018.

C06 SDIS et Gendarmerie

7,5 M€ d'investissements sont inscrits au BP 2018 au profit des gendarmeries et du SDIS, soit une augmentation de + 3,5 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 :

- **Gendarmeries** : 5,5 M€ sont proposés au BP 2018, soit une augmentation de + 3,5 M€ par rapport aux crédits ouverts 2018, comprenant :
 - la poursuite des projets déjà engagés pour les casernes d'Ecquevilly (2,6 M€) et de Saint-Germain-en-Laye (1 M€) ;
 - un nouveau PPI 2017-2021 avec 1,5 M€ de crédits d'études et d'acquisitions préalables ;
 - gros entretiens et réparations pour 0,4 M€.

- **SDIS** : la subvention d'investissement de 2 M€ est reconduite à l'identique.

C07 Communication externe

Les dépenses d'investissement liées à la communication externe du Département s'élèvent à 0,1 M€ au BP 2018, stables par rapport aux crédits ouverts 2017. Les principaux crédits inscrits concernent l'achat de dix écrans plasma, la signalétique sur dix chantiers de travaux et sur l'acquisition de matériel, notamment audiovisuel.

3.1.4. Mission D – Gestion publique départementale

Hors reprise du résultat

Politique - en M€	Crédits ouverts 2017	BP 2018	Ecart BP 18 vs CO 17	Variation %
D02 Systèmes d'information	19,8	17,2	-2,6	-12,9 %
D03 Moyens de fonctionnement	17,1	13,1	-4,0	-23,2 %
D04 Ressources financières (hors résultat)	52,1	24,5	-27,6	-53,0 %
Dont remboursement du capital de la dette	20,5	24,5	4,0	19,5 %
TOTAL MISSION D	89,0	54,9	-34,2	-38,4 %

D02 Systèmes d'information

Le BP 2018 des dépenses informatiques d'investissement hors collèges diminue de - 1,6 M€, soit - 8,3 % par rapport aux crédits ouverts 2017 compte tenu de l'achèvement de l'opération Guyancourt.

Les crédits dédiés à l'infrastructure sont stables : les nouvelles dépenses 2018 concernent la sécurité des systèmes d'information avec la mise en œuvre d'un programme de mise en conformité à la réglementation générale sur la protection des données (RGPD) et l'évolution des infrastructures informatiques afin d'accueillir les applications d'Yvelines Numérique et de vidéo-protection (+ 2,4 M€).

L'investissement pour l'informatisation des directions « ressources » affiche une diminution de - 0,9 M€ : la gestion électronique des documents et du courrier a été lancée en 2017 (- 0,3 M€ de frais d'études au BP 2018) ; la poursuite de la modernisation du système d'information décisionnel et des ressources humaines, initiée en 2017, nécessite une inscription de crédits moindre en 2018 (- 0,6 M€).

Enfin, dans le domaine de l'action sociale, l'année 2017 a permis la mise en œuvre du projet de gestion relation client (GRC) d'informatisation de l'accueil, du centre de contact et du progiciel Horus pour les PMI. En 2018, ces projets sont à finaliser avec la poursuite, par ailleurs, du remplacement du module Solis Paiement et du projet DomYcile. Les crédits inscrits à cet effet sont en baisse de - 0,7 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017.

L'équipement numérique des collèges présenté en mission C n'est plus financé directement par le Département en 2018, cette compétence ayant été transférée en janvier 2017 au SMO « Yvelines Numériques » avec une inscription de 8,5 M€.

D03 Moyens de fonctionnement

Avec 13,1 M€, le BP 2018 affiche une diminution de près de - 4 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017 qui s'explique, principalement, par la finalisation de l'opération d'acquisition du Campus des Mureaux (- 6 M€) et du projet d'équipement mobilier du site de Guyancourt (- 2,2 M€).

Les crédits dédiés aux mobiliers pour l'ensemble des sites départementaux connaissent, par conséquent, une baisse suite aux acquisitions réalisées en 2017 (- 0,3 M€).

De plus, la volonté de maîtriser en 2018 les dépenses en matière de flotte automobile se traduit par une diminution des inscriptions des crédits dédiés aux acquisitions de véhicules (- 0,3 M€).

Des crédits sont inscrits, par ailleurs, pour la poursuite de la mise à niveau informatique et du mobilier du site du Campus ainsi que 2,2 M€ d'apport en capital à une structure juridique autonome de gestion du campus. Ces dépenses représentent 5,2 M€ en 2018 soit une hausse de + 3 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017.

Enfin, une provision prévue pour des acquisitions immobilières futures d'un montant d'1,8 M€ est inscrite en 2018.

D04 Ressources financières

Le BP 2018 correspond au remboursement du capital de la dette à hauteur de 24,5 M€ ; + 4 M€ par rapport aux crédits ouverts 2017.

En 2017, les crédits ouverts de 52 M€ comprennent 24 M€ correspondant à une écriture budgétaire technique de cession du réseau THD en dépenses et en recettes, 7,6 M€ d'avance de FCTVA et 20 M€ de remboursement de dette.

3.2. Autorisations de programme

Le montant des autorisations de programme s'élève à 4,2 Md€ dans le cadre du BP 2018 contre 3,9 Md€ à fin 2017, soit une évolution de + 8 %.

Le montant total d'AP représente l'ensemble des crédits d'investissements votés et rattachés à des enveloppes d'AP non clôturées (crédits réalisés et engagés inclus). Au 31 décembre 2017 leur niveau d'exécution représente un volume d'engagements de 2,2 Md€ (56 % des AP votées) dont 1,8 Md€ ont été réalisés (83 % des crédits engagés). **Ainsi, à fin 2017 le disponible sur AP s'élève à 2,1 Md€, soit 5,25 années de crédits de paiement**

Les différents mouvements d'AP effectués dans le cadre du BP 2018 sont les suivants :

En €	
Montant total des AP au 31-12-2017	3 925 021 369
Total des AP clôturées et créées	107 595 416
AP clôturées automatiquement (hors vote)	-64 049 071
Clôtures d'AP	-67 160 949
Nouvelles AP	238 805 436
Total des mouvements d'AP au BP 18	214 629 611
Baisse d'AP	-21 373 455
Augmentation d'AP	236 003 066
Montant total des AP au BP 18	4 247 246 396

De nouvelles AP sont proposées au vote du BP 18 à hauteur de 238,8 M€ et concernent notamment :

- Développement du cluster mobilités de Satory : 42 M€ ;
- Renforcement des routes départementales : 33,6 M€ ;
- Plan d'amorce à la rénovation urbaine : 30 M€ ;
- PPI numérique des établissements : 29,4 M€ ;
- PPI vidéo protection : 20,2 M€ ;
- Renforcement des routes départementales : 13 M€ et 7,1 M€ ;
- PPI gendarmerie (2017-2021) : 17,7 M€ ;
- Réhabilitation de la cité scolaire Le Corbusier à Poissy : 10 M€ ;
- Musée archéologique national : 10 M€.

Plusieurs AP sont quant à elles proposées à la clôture pour certaines automatiquement (-64 M€) et ne sont pas reprises lors du vote du BP et pour les autres proposées au BP 2018 (- 67 M€), notamment :

- Contrats eau : - 21 M€, - 6 M€ et - 5 M€ ;
- Contrats départementaux : - 12 M€ ;
- Travaux de rénovation dans les casernes : - 9 M€ ;

- Résidences étudiantes : - 3 M€ ;
- Actions en faveur des collègues privés : - 2 M€.

Concernant les AP en cours, des mouvements à la hausse et à la baisse sont proposés au BP 2018. Les principales augmentations du montant des AP (+ 230 M€) sont les suivantes :

- PPI collèges (2017-2021) : + 158 M€, portant l'AP de 290 M€ à 448 M€ ;
- PPI systèmes d'information (2017-2019) : + 25,9 M€ ;
- Programme AFDEY : + 20 M€ ;
- IEP Saint-Germain : + 5 M€.

Les baisses d'AP proposées au BP 18 s'élèvent à 21,4 M€ (hors clôture automatique). Elles résultent principalement des PPI gendarmerie de 2005-2011 et de 2012-2016 pour respectivement - 14 M€ et - 6 M€.

L'ensemble des autorisations de programme est recensé dans l'état réglementaire annexé au budget primitif.

3.3. Financement de l'investissement

Compte-tenu de l'autofinancement généré, le financement des investissements s'établit comme suit :

M€	BP 2018
Dépenses d'investissement hors dette à financer	382,9
EPARGNE BRUTE (E)	184,5
Capital (F)*	24,5
EPARGNE NETTE (G=E-F)	160,0
Ressources propres d'inv.	41,6
Fonds affectés (DGE, DDEC,..)	8,8
Subventions	29,4
Opérations pour compte de tiers	0,1
Emprunt	142,9

L'emprunt nouveau inscrit au budget est un emprunt d'équilibre. L'augmentation réelle de la dette sera calibrée en fonction des recettes et dépenses effectivement constatées à fin 2018.

Déduction faite des recettes, les dépenses réelles d'investissement nettes (hors dette) s'élèvent à 302,9 M€ contre 289,1 M€ en 2017, soit + 4,8 % et traduisent la politique d'investissement ambitieuse du Département.

M€	CO 2017	BP 2018	BP 2018 vs CO 2017	variation %
Dépenses (hors gestion de la dette et reprise du résultat)	390,8	382,9	-7,9	-2,0 %
Recettes (hors dette et affectation du résultat)	101,7	80,0	-21,7	-21,3 %
Dépenses nettes	289,1	302,9	13,8	4,8 %

3.3.1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées des subventions, du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), des dotations Etat (Dotation Départementale d'Equipe-ment des Collèges principalement) et des cessions d'actifs.

Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

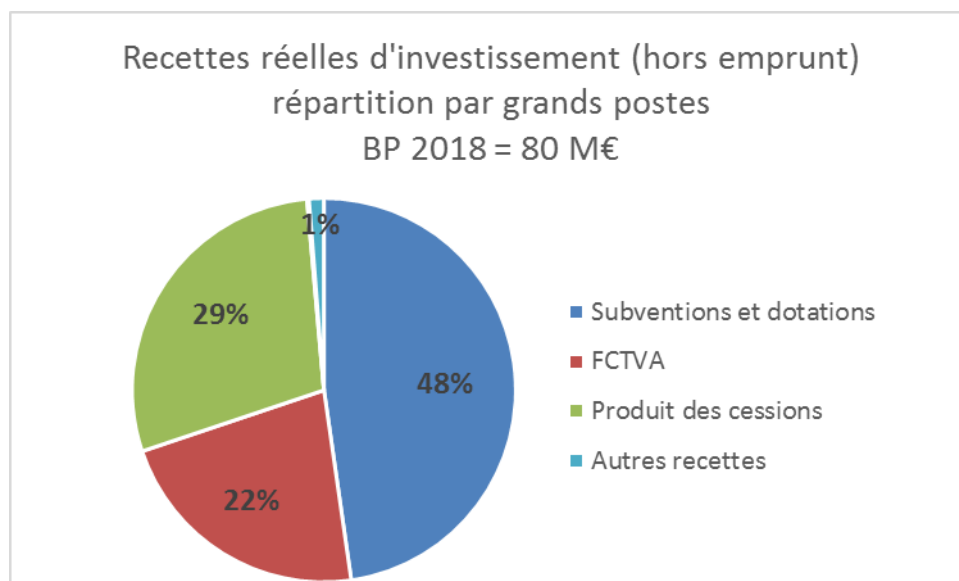
M€	CO 2017	BP 2018	BP 2018 vs CO 2017	variation %
FCTVA	17,7	17,7	0,0	0,0 %
Subventions	47,0	29,4	-17,6	-37,4 %
Dotations	8,3	8,8	0,5	6,0 %
Subv. affectées remb.dette	0,0	0,0	0,0	-
Opérations pour compte de tiers	0,1	0,1	0,0	42,1 %
Produit des cessions	25,3	23,0	-2,3	-9,1 %
Autres recettes	3,3	1,0	-2,3	-69,7 %
Total RI hors emprunt et hors reprise du résultat	101,7	80,0	-21,7	-21,3 %
Total RI hors emprunt	162,2	80,0	-82,2	-50,7 %

La baisse globale des recettes est liée en majeure partie aux subventions versées par la Région (-17,6 M€, soit - 37,4 %), le versement de ces subventions étant dépendant du cycle des investissements. L'exercice 2018 se caractérisant par une phase de lancement de nouveaux projets, les recettes correspondantes seront générées sur les exercices ultérieurs.

Le montant du FCTVA est lié au montant des dépenses réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale en 2017. La TVA payée est récupérée en partie par la collectivité au taux de 16,404 %, son montant est évalué avec une stabilité par rapport à l'année 2017 à 17,7 M€.

Les cessions estimées à 23 M€ sont composées principalement de ventes de bâtiments notamment à Versailles, au Pecq, aux Bréviaires et à Méré. Pour mémoire l'année 2017 avait été marquée par la cession du réseau THD (23,8 M€).

Les dotations versées par l'Etat correspondent à la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) ainsi que la dotation globale d'équipement (DGE). Cette dernière est en hausse de + 0,5 M€ par rapport à 2017.



La part des grands postes de recettes d'investissement se trouve modifiée par rapport à 2017 compte tenu de la baisse des subventions (55 % en 2017) et du maintien à volume constat des cessions et du FCTVA.

3.3.2. L'endettement

M€	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 (prév)
Dette LT au 1er janvier	-	49,1	77,1	143,8	186,3	257,8	330,8	352,7
Remboursement d'emprunt	-1,0	-2,0	-3,3	-7,5	-8,5	-11,9	-18,1	-20,5
Dette nouvelle	50,0	30,0	70,0	50,0	80,0	85,0	40,0	27,0
Dette LT au 31 décembre	49,1	77,1	143,8	186,3	257,8	330,8	352,7	359,5

L'encours total de dette à fin 2016 était de 353 M€. En 2017, plus de 20 M€ de capital a été remboursé et à fin 2017 27 M€ d'emprunts nouveaux ont été tirés. L'encours actuel de la dette, dont le taux moyen est de 1,95 %, se compose :

- d'emprunts à taux fixe pour 85 % ;
- d'emprunts à taux variable pour 15 %.

Au 1^{er} janvier 2018, la dette cumulée du Département s'établit à 359,5 M€, soit 253 €/hab (à comparer à une moyenne nationale d'environ 522 M€ / habitant en 2016).

Le coût de la dette évolue comme suit :

M€	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 (prév)	BP 2018	BP 2018 vs CO 2017	variation %
Intérêts d'emprunt	0,9	1,6	2,6	4,3	5,0	6,0	6,9	7,2	7,1	-0,1	-1,4 %
Remboursement d'emprunt	1,0	2,0	3,3	7,5	8,5	11,9	18,1	20,5	24,5	4,0	19,5 %
Service de la dette	1,8	3,6	5,9	11,9	13,5	17,9	25,0	27,7	31,6	3,9	14,1 %

La part consacrée au remboursement de l'encours de dette en 2018 atteindra 24,5 M€ en 2018, soit une hausse de 4 M€ par rapport à 2017. Compte tenu d'un taux moyen d'emprunt en baisse (1,95 % en 2018 versus 2,13% en 2017) lié notamment à la contractualisation d'emprunt à taux 0 en 2017, le coût consacré au service des emprunts sera stable sur l'année 2018 par rapport à 2017.

3.3.3. Amortissements

Amortissements (M€)	CO 2017	BP 2018	BP 2018 vs CO 2017	variation %
Dépenses	110,0	120,0	10,0	9 %
Recettes	11,6	14,0	2,4	21 %
Amortissements nets	98,4	106,0	7,6	8 %

Les dotations aux amortissements nets sont en évolution entre 2017 et 2018 avec une hausse de 7,6 M€²³ (+ 8 %).

²³ Prise en compte de la régularisation au titre de la DSP réseau THD (9 M€).

4. LES BUDGETS ANNEXES

Les 4 budgets annexes du Département concernent :

- Le musée Maurice Denis avec une subvention d'équilibre du Département de 2 M€, en légère hausse par rapport aux CO 2017 (+ 0,2 M€) ;
- L'institut de formation sociale des Yvelines (IFSY) qui ne devrait pas avoir besoin de subvention d'équilibre en 2017 puisqu'il couvre ses dépenses par la rémunération de ses actions de formation ;
- Les foyers départementaux d'accueil des enfants en difficulté (Maison de l'Enfance Yvelines et Centre Maternel Porchefontaine) avec une subvention d'équilibre globale du Département de 10,7 M€, en très légère hausse par rapport aux CO 2017 (0,1 M€).

MUSEE MAURICE DENIS

M€		Fonctionnement		Investissement		Total	Total
Nature	Programme	CO 2017	BP 2018	CO 2017	BP 2018	CO 2017	BP 2018
Dépenses	Activités culturelles du Musée	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3
	Moyens généraux du Musée	1,7	1,9	0,1	0,5	1,9	2,4
	dont personnel	1,1	1,1	0,0	0,0	1,1	1,1
Total Dépenses réelles		1,8	2,0	0,2	0,7	2,1	2,7
Total Dépenses d'ordre		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Dépenses		1,9	2,0	0,3	0,7	2,1	2,7
Recettes	Activités culturelles du Musée	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Moyens généraux du Musée	1,8	2,0	0,2	0,6	2,0	2,6
	dont Subvention d'équilibre	1,8	2,0	0,2	0,6	2,0	2,6
Total Recettes réelles		1,9	2,0	0,2	0,6	2,1	2,7
Total Recettes d'ordre		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Recettes		1,9	2,0	0,3	0,7	2,1	2,7

IFSY

M€		Fonctionnement		Investissement		Total	Total
Nature	Programme	CO 2017	BP 2018	CO 2017	BP 2018	CO 2017	BP 2018
Dépenses	Formation continue sanitaire et sociale	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
	Formation initiale sanitaire et sociale	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2
	Moyens généraux	1,2	1,2	0,0	0,0	1,3	1,3
	dont personnel	1,2	1,2	0,0	0,0	1,2	1,2
Total Dépenses réelles		1,4	1,5	0,0	0,0	1,4	1,5
Total Dépenses d'ordre		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Dépenses		1,4	1,5	0,0	0,0	1,4	1,5
Recettes	Formation continue sanitaire et sociale	1,3	1,3	0,0	0,0	1,3	1,3
	Formation initiale sanitaire et sociale	0,1	0,2	0,0	0,0	0,1	0,2
	Moyens généraux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Recettes réelles		1,4	1,5	0,0	0,0	1,4	1,5
Total Recettes d'ordre		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Recettes		1,4	1,5	0,0	0,0	1,4	1,5

MAISON DE L'ENFANCE DES YVELINES

M€		Fonctionnement		Investissement		Total	Total
Nature	Programme	CO 2017	BP 2018	CO 2017	BP 2018	CO 2017	BP 2018
Dépenses	Mantes-la-Jolie	1,1	1,2	0,0	0,1	1,1	1,3
	Moyens généraux	5,6	5,6	0,4	0,0	6,0	5,7
	dont personnel	5,6	5,6	0,0	0,0	5,6	5,6
Total Dépenses réelles		6,7	6,8	0,4	0,1	7,1	6,9
Total Dépenses d'ordre		0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Total Dépenses		6,8	6,9	0,4	0,1	7,2	7,0
Recettes	Mantes-la-Jolie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Moyens généraux	6,7	6,9	0,3	0,0	7,0	6,9
	dont Subvention d'équilibre	6,7	6,9	0,0	0,0	6,7	6,9
Total Recettes réelles		6,8	6,9	0,3	0,0	7,1	6,9
Total Recettes d'ordre		0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Total Recettes		6,8	6,9	0,4	0,1	7,2	7,0

CENTRE MATERNEL PORCHEFONTAINE

M€		Fonctionnement		Investissement		Total	Total
Nature	Programme	CO 2017	BP 2018	CO 2017	BP 2018	CO 2017	BP 2018
Dépenses	Carrefour de services CMP	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Moyens généraux	4,4	4,3	0,2	0,1	4,7	4,5
	dont personnel	3,9	4,0			3,9	4,0
Total Dépenses réelles		4,4	4,4	0,2	0,1	4,7	4,5
Total Dépenses d'ordre		0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Total Dépenses		4,5	4,5	0,2	0,1	4,8	4,6
Recettes	Carrefour de services CMP	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3
	Moyens généraux	4,2	4,1	0,2	0,0	4,4	4,1
	dont Subvention d'équilibre	3,9	3,8	0,0	0,0	3,9	3,8
Total Recettes réelles		4,5	4,5	0,2	0,0	4,7	4,5
Total Recettes d'ordre		0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Total Recettes		4,5	4,5	0,2	0,1	4,8	4,6